

# Comptes consolidés au 31 décembre 2025 de Suez S.A.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après l'obtention du rapport des auditeurs des entités mises en équivalences cotées.

# 1. États financiers consolidés

## 1.1 État consolidé de la situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	8.1	4 539	4 574
Actifs incorporels	9.1	3 419	3 943
Actifs corporels	9.2	2 329	2 261
Droits d'utilisation	10.1	662	701
Actifs financiers non courants	6.2	496	387
Participations mises en équivalence	11	2 721	2 738
Actifs contrats non courants	5.3.2	66	56
Impôts différés actifs	7.2	491	474
Autres actifs non courants	5.3	13	11
<b>Total Actifs non courants</b>		<b>14 737</b>	<b>15 145</b>
<b>Actifs courants</b>			
Actifs financiers courants	6.2	353	301
Stocks	5.3	301	312
Clients et autres débiteurs	5.3.1	3 077	3 035
Actifs contrats courants	5.3.2	338	313
Créances d'impôts exigibles	5.3	140	109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	1 481	1 282
Autres actifs courants	5.3.3	810	844
<b>Total Actifs courants</b>		<b>6 500</b>	<b>6 196</b>
<b>Total Actif</b>		<b>21 237</b>	<b>21 341</b>
<b>Capitaux Propres</b>			
Capitaux propres part du Groupe		4 859	5 797
Participations ne donnant pas le contrôle	12.4	450	452
<b>Total Capitaux Propres</b>		<b>5 310</b>	<b>6 249</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions non courantes	13	1 079	1 154
Passifs financiers non courants	6.2	6 737	6 362
Passifs contrats non courants	5.3.2	159	164
Impôts différés passifs	7.2	1 047	1 159
Autres passifs non courants	5.3	29	37
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>9 052</b>	<b>8 877</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	13	266	161
Passifs financiers courants	6.2	640	390
Fournisseurs et autres créditeurs	5.3	2 373	2 375
Passifs contrats courants	5.3.2	596	589
Dettes d'impôts exigibles	5.3	96	96
Autres passifs courants	5.3.3	2 904	2 605
<b>Total Passifs courants</b>		<b>6 875</b>	<b>6 216</b>
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>21 237</b>	<b>21 341</b>

## 1.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	2025	2024
Chiffre d'affaires	5.1.1	9 520	9 189
Achats		(2 167)	(2 247)
Charges de personnel	5.1.2	(2 583)	(2 458)
Amortissements, dépréciations et provisions	5.1.3	(918)	(908)
Autres charges opérationnelles	5.1.4	(3 946)	(3 627)
Autres produits opérationnels	5.1.4	159	178
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>65</b>	<b>127</b>
Pertes de valeur sur actifs non courants	5.2	(512)	(27)
Restructurations	5.2	(129)	(52)
Effets de périmètre	5.2	(25)	6
Autres résultats de cessions et éléments non récurrents	5.2	(98)	(39)
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	5.2	<b>(698)</b>	<b>15</b>
Quote-part de résultat net des participations mises en équivalence	11	183	179
<i>dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>	11.1	28	48
<i>dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	11.2	155	131
<b>Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des participations mises en équivalence</b>		<b>(515)</b>	<b>194</b>
Coût de l'endettement financier net	6.1	(212)	(189)
Autres produits et charges financiers	6.1	31	16
<b>Résultat financier</b>	6.1	<b>(181)</b>	<b>(173)</b>
Impôt sur les résultats	7.1	39	(196)
<b>Résultat net</b>		<b>(657)</b>	<b>(175)</b>
Résultat net part du Groupe		(671)	(211)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		15	36

## 1.3 Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Note	2025			2024		
		Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
<b>Résultat Net</b>		<b>(657)</b>	<b>(671)</b>	<b>15</b>	<b>(175)</b>	<b>(211)</b>	<b>36</b>
Couverture d'investissement net <sup>(a)</sup>	6.1.1	42	42	-	(14)	(14)	-
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières) <sup>(b)</sup>		(17)	(19)	2	(29)	(29)	0
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)		-	-	-	0	0	-
Impôts différés sur les éléments ci-dessus		5	5	(1)	7	7	-
Ecart de conversion <sup>(c)</sup>		(319)	(301)	(18)	174	169	5
<b>Total éléments recyclables, net d'impôt</b>		<b>(289)</b>	<b>(271)</b>	<b>(17)</b>	<b>138</b>	<b>134</b>	<b>5</b>
Dont quote-part des coentreprises	11.1	(42)	(42)	-	19	19	-
Dont quote-part des entreprises associées	11.2	(58)	(58)	-	30	30	-
Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		20	20	(0)	(8)	(8)	-
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		(5)	(5)	0	2	2	-
Instruments de capitaux propres en juste valeur par OCI		(10)	(10)	-	(6)	(6)	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
<b>Total éléments non recyclables, net d'impôt</b>		<b>4</b>	<b>5</b>	<b>(0)</b>	<b>(13)</b>	<b>(13)</b>	<b>-</b>
Dont quote-part des coentreprises	11.1	-	-	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées	11.2	7	7	-	1	1	-
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>(284)</b>	<b>(267)</b>	<b>(17)</b>	<b>126</b>	<b>121</b>	<b>5</b>
<b>Résultat global</b>		<b>(941)</b>	<b>(938)</b>	<b>(3)</b>	<b>(50)</b>	<b>(90)</b>	<b>41</b>

- (a) Fin juin 2024, le Groupe a mis en place des produits dérivés (« cross-currency swaps ») qualifiés de couverture d'investissement net, pour un montant nominal de 600 millions d'euros, afin de couvrir ses participations détenues en Chine. En 2025, la part efficace de ces couvertures d'investissement net comptabilisée en autres éléments du résultat global s'élève à 42 millions d'euros ; la part inefficace comptabilisée en résultat est de (3) millions d'euros (voir Note 6.1.1).
- (b) Dont (35) millions d'euros relatifs aux instruments de couverture de taux dénoués en 2022 et 2023 et mis en place dans le cadre des refinancements obligataires. Les gains de 314 millions d'euros, initialement reconnus en capitaux propres, sont recyclés en résultat sur la durée de vie des obligations sous-jacentes. En 2025, le montant recyclé en résultat dans le coût de l'endettement financier net, est un gain de 35 millions d'euros.
- (c) Au 31 décembre 2025, les (319) millions d'euros d'écarts de conversion provenaient principalement du yuan chinois pour (128) millions d'euros, de la livre sterling pour (89) millions d'euros et du dollar de Hong-Kong pour (66) millions d'euros. En décembre 2024 les écarts de conversion pour 174 millions d'euros provenaient principalement de la livre sterling pour 82 millions d'euros, du yuan chinois pour 62 millions d'euros et du dollar de Hong-Kong pour 34 millions d'euros.

## 1.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres (d)	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>6 177 872 266</b>	<b>62</b>	<b>5 812</b>	<b>(146)</b>	<b>167</b>	<b>(98)</b>	<b>5 797</b>	<b>452</b>	<b>6 249</b>
Résultat net				(671)			(671)	15	(657)
Autres éléments du résultat global				5	29	(301)	(267)	(17)	(284)
<b>Résultat global</b>				<b>(667)</b>	<b>29</b>	<b>(301)</b>	<b>(938)</b>	<b>(3)</b>	<b>(941)</b>
Dividendes distribués en numéraire (a)							-	(79)	(79)
Augmentation de capital du 23 septembre 2025 (b)	111 656 764	1	129				130		130
Reclassification en instruments de dettes (b)	(111 656 764)	(1)	(129)				(130)		(130)
Augmentations (réductions) de capital							-	3	3
Transactions entre actionnaires	1 500 000			0			0	(1)	(1)
Regroupement d'entreprises (c)				(4)			(4)	81	77
Autres variations				4			4	(2)	2
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2025</b>	<b>6 179 372 266</b>	<b>62</b>	<b>5 812</b>	<b>(812)</b>	<b>196</b>	<b>(399)</b>	<b>4 859</b>	<b>450</b>	<b>5 310</b>

- (a) Des distributions de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle ont été approuvées pour un montant de 79 millions d'euros.
- (b) Le 23 septembre 2025, dans le cadre du plan d'actionnariat salarial mis en place par le Groupe (voir Note 15.2), une augmentation de capital a été réalisée par l'émission d'actions ordinaires pour un montant total de 130 millions d'euros (prime d'émission comprise). Ces actions ordinaires ont été considérées comme des instruments de dettes et ont donc été reclassées des capitaux propres vers les autres passifs courants.
- (c) La variation de 81 millions d'euros dans les participations ne donnant pas le contrôle est principalement due au changement de méthode de consolidation de Watersure en Australie, avec un impact de 53 millions d'euros, et à l'acquisition en mai 2025 de Gruppo Ecosistem en Italie pour un montant de 34 millions d'euros (voir Note 3 et Note 12.4).
- (d) Au 31 décembre 2025, les Autres éléments comprennent 197 millions d'euros au titre des instruments de couverture de taux dénoués en 2022 et 2023 et mis en place dans le cadre des refinancements obligataires. Les gains de 314 millions d'euros, initialement reconnus en capitaux propres, sont recyclés en résultat sur la durée de vie des obligations sous-jacentes. En 2025, le montant recyclé en résultat dans le coût de l'endettement financier net, est un gain de 35 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>6 180 415 958</b>	<b>62</b>	<b>5 808</b>	<b>88</b>	<b>202</b>	<b>(267)</b>	<b>5 892</b>	<b>424</b>	<b>6 316</b>
Résultat net				(211)			(211)	36	(175)
Autres éléments du résultat global				(13)	(35)	169	121	5	126
<b>Résultat global</b>				<b>(224)</b>	<b>(35)</b>	<b>169</b>	<b>(90)</b>	<b>41</b>	<b>(90)</b>
Dividendes distribués en numéraire (a)							-	(25)	(25)
Augmentation de capital du 5 juillet 2024	500 000	-	-				-		-
Augmentation de capital du 19 juillet 2024	175 926	-	-				-		-
Augmentation de capital du 20 juillet 2024	998 976	-	-				-		-
Augmentation (réduction) de capital (b)							-	5	5
Transactions entre actionnaires (c)				(9)			(9)	(9)	(17)
Regroupement d'entreprises (d)							-	17	17
Autres variations			4	(1)			3	(1)	2
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>6 177 872 266</b>	<b>62</b>	<b>5 812</b>	<b>(146)</b>	<b>167</b>	<b>(98)</b>	<b>5 797</b>	<b>452</b>	<b>6 249</b>

- (a) Des distributions de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle ont été approuvées pour un montant de 25 millions d'euros.
- (b) Des augmentations de capital ont été souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle pour 5 millions d'euros, notamment dans le Groupe EnviroServ pour 2 millions d'euros, en Pologne pour 2 millions d'euros, en Tunisie pour 1 million d'euros et en Chine pour 1 million d'euros.
- (c) Les groupes Suez et Renault ont renforcé leur partenariat industriel. Cette opération a eu un impact dans les détentions et contrôles de plusieurs entités chez Recyclage et Valorisation en France. L'impact à fin décembre 2024 s'est élevé à (7) millions d'euros dans les capitaux propres – Part du Groupe et à (9) millions d'euros dans les participations ne donnant pas le contrôle. En Chine, en novembre, Suez a souscrit à 10 % de détention supplémentaire dans une entité mise en équivalence pour un impact de (1) million d'euros dans les capitaux propres – Part du Groupe.
- (d) En Chine, deux entités précédemment mises en équivalence ont été consolidées par intégration globale. L'impact de cette opération sur les participations ne donnant pas le contrôle s'est élevé à 19 millions d'euros. Par ailleurs, en juillet 2024, le Groupe a acquis une entité en Pologne avec des participations ne donnant pas le contrôle s'élevant à (2) millions d'euros.

## 1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note	2025	2024
<b>Résultat net</b>		<b>(657)</b>	<b>(175)</b>
Amortissements, dépréciations, provisions et pertes de valeur sur actifs non courants		1 477	931
Dividendes reçus des participations mises en équivalence		132	114
Quote-part de résultat net des coentreprises	11	(28)	(48)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	11	(155)	(131)
Résultat financier	6.1	181	173
Effets de périmètre et autres résultats de cession		24	(5)
Autres éléments sans effet sur la trésorerie		7	4
Impôt sur les résultats	7.1	(39)	196
<b>Marge brute d'autofinancement avant résultat financier et impôt</b>		<b>942</b>	<b>1 058</b>
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances		(104)	(91)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>5.3</b>	<b>26</b>	<b>121</b>
<b>Flux issus des activités opérationnelles</b>		<b>864</b>	<b>1 088</b>
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	3.1	(171)	(3)
Acquisitions de participations mises en équivalence	3.1	(49)	(31)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	3.1	(6)	(21)
Cessions de participations mises en équivalence		27	(1)
Cessions d'instruments de capitaux propres		0	2
Pertes de contrôle sur des filiales, nettes de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		(4)	(1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9.1, 9.2	(667)	(598)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		20	9
Intérêts financiers reçus		39	55
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		3	1
Variation des prêts et créances financières <sup>(a)</sup>		(130)	(3)
<b>Flux issus des activités d'investissement</b>		<b>(938)</b>	<b>(590)</b>
Plans d'actionnariat salarial	12.2	130	-
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		2	6
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>(b)</sup>		(63)	(48)
Nouveaux emprunts et dettes financières <sup>(c)</sup>	6.2.1	1 703	157
Remboursement d'emprunts et dettes financières <sup>(c)</sup>	6.2.1	(1 048)	(81)
Remboursement de dettes de location	6.2.1	(156)	(184)
Intérêts financiers sur dettes de location	10.2	(23)	(18)
Intérêts financiers versés <sup>(d)</sup>		(220)	(259)
Flux sur instruments dérivés en couverture d'investissement net et soultes sur instruments dérivés		(9)	9
<b>Flux issus des activités de financement</b>		<b>317</b>	<b>(419)</b>
<b>Total des flux de la période</b>		<b>243</b>	<b>80</b>
Effet des variations de change et autres	6.2.1	(44)	(2)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 282	1 204
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6.2.1</b>	<b>1 481</b>	<b>1 282</b>

(a) Dont le dépôt en garantie lié à Go SUEZ 2025 pour 110 millions d'euros (voir Note 15.2).

(b) Dont dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle : 41 millions d'euros en Asie, 9 millions d'euros en Australie et 8 millions d'euros en France au 31 décembre 2025.

(c) Dont 1 210 millions d'euros tirés et 909 millions d'euros remboursés sur le programme de billets de trésorerie en 2025 (voir Note 6.2.1).

(d) Dont la soulte reçue sur les taps de 2025 pour 29 millions d'euros (voir Note 6.2.1).

## 2. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Base de présentation, principes et méthodes comptables .....	8
Note 2	Principaux événements de la période .....	12
Note 3	Périmètre de consolidation .....	13
Note 4	Information sectorielle .....	15
Note 5	Activités opérationnelles .....	18
Note 6	Résultat, actifs et passifs financiers .....	25
Note 7	Impôt sur les sociétés .....	40
Note 8	Goodwill .....	43
Note 9	Actifs incorporels et corporels.....	46
Note 10	Contrats de location.....	51
Note 11	Participations mises en équivalence .....	53
Note 12	Capitaux propres .....	56
Note 13	Provisions et passifs éventuels.....	57
Note 14	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme .....	59
Note 15	Paiements fondés sur des actions .....	64
Note 16	Transactions avec des parties liées.....	67
Note 17	Evènements postérieurs à la clôture.....	69
Note 18	Principales entités incluses dans le périmètre de consolidation .....	69
Note 19	Honoraires des Commissaires aux comptes.....	71

# Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

## 1.1 Présentation du Groupe

Suez S.A. (ex Sonate Bidco SA) a été créée le 15 juillet 2021 afin de permettre l'acquisition, auprès de Veolia, d'un ensemble d'activités de l'ancien groupe Suez consécutivement à la finalisation le 18 janvier 2022 de l'offre publique d'achat de Veolia, la prise de contrôle de ce périmètre s'étant produite le 31 janvier 2022.

Suez S.A. est détenue à 95,4 % par Suez Holding S.A.S. (dont les actionnaires sont Meridiam Sustainable Water & Waste Fund – 40,2 %, Global Infrastructure Partners (GIP) Highbury – 40,2 % et la Caisse des Dépôts et CNP Assurances – 19,7 %) et à 4,4 % par les salariés.

Les activités du Groupe s'articulent essentiellement autour de l'eau et du recyclage et de la valorisation des déchets, y compris les déchets dangereux, en France et à l'international.

## 1.2 Principes et méthodes comptables

### 1.2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été approuvés par le Conseil d'administration de Suez S.A. le 9 avril 2026 et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes comptables internationales adoptées par l'Union européenne et dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2025.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) tels que publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« IFRS Interpretations Committee » (IFRS IC).

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises, comptabilisés conformément à IFRS 3, et des instruments financiers reconnus à la juste valeur conformément à IFRS 9.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a appliqué les mêmes principes comptables et méthodes d'évaluation que ceux utilisés dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des changements requis par l'application des nouvelles normes ou interprétations présentées ci-après.

### Nouveaux textes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les nouvelles normes, interprétations ou amendements suivants sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Textes	Impacts
Amendements à IAS 21 – Absence de convertibilité	Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.
Décision de l'IFRS IC - Évaluation des indicateurs d'économies hyper-inflationnistes (IAS 29)	Cette décision de l'IFRS IC n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.
Décision de l'IFRS IC - Garanties émises sur les obligations d'autres entités	Cette décision de l'IFRS IC n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.
Décision de l'IFRS IC - Comptabilisation d'actifs incorporels liés aux dépenses climatiques (IAS 38)	Cette décision de l'IFRS IC n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.
Décision de l'IFRS IC - Comptabilisation des produits issus des frais de scolarité (IFRS 15)	Cette décision de l'IFRS IC n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.

---

Décision de l'IFRS IC - Classement des flux de trésorerie liés aux appels de marges sur contrats dits « collateralized-to-market » (IAS 7)

Cette décision de l'IFRS IC n'a eu aucun impact sur les états financiers du Groupe.

---

### Autres textes

Le Groupe n'a appliqué aucun des nouveaux textes suivants qui n'étaient pas en vigueur ou n'avaient pas été adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2025 :

- Amendements ciblés aux IFRS (Cycle d'améliorations annuelles Volume 11) ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats d'électricité dépendant de facteurs naturels ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Modifications apportées à la classification et à l'évaluation des instruments financiers ;
- IFRS 18 – Etats financiers : Présentation et informations à fournir.

Le Groupe évalue actuellement les impacts potentiels de ces textes.

## 1.2.2 Conversion des devises étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, qui est également à la devise fonctionnelle de la société-mère.

### Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont initialement converties dans la devise fonctionnelle au cours de change au comptant en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au cours de change au comptant en vigueur à la date clôture. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers ».

### Etats financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers des entités du Groupe sont établis dans leur devise fonctionnelle, qui correspond à la devise de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent. Dans la plupart des cas, la devise fonctionnelle correspond à la devise locale.

Les états financiers des activités à l'étranger dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au cours de change au comptant en vigueur à la date clôture ;
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les gains et pertes de change résultant de ces conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur la ligne « écarts de conversion ». Lorsque l'activité à l'étranger est cédée, les écarts de conversion accumulés sont recyclés au compte de résultat.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité et comptabilisés dans sa monnaie fonctionnelle ; ils sont convertis en euros au cours de change au comptant en vigueur à la date clôture.

Le Groupe n'a aucune entité opérant dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de la Turquie qui est une économie hyper-inflationniste depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022. A ce titre, tous les éléments du compte de résultat des entités turques ont été retraités de l'inflation conformément à IAS 29.

### 1.3 Estimations comptables et jugements significatifs

La préparation des états financiers consolidés implique l'utilisation d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains actifs et passifs, produits et charges ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe examine régulièrement ces estimations et hypothèses afin de s'assurer de leur pertinence compte tenu de l'expérience et des conditions économiques actuelles. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, la valeur comptable des actifs et passifs pour les exercices futurs pourraient différer des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable approprié de certaines transactions et activités.

Les estimations et jugements significatifs effectués par le Groupe lors de la préparation des états financiers consolidés concernent principalement :

Note	Description	Estimations / jugements
3	Regroupements d'entreprises	<p><b>Evaluation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises</b></p> <p>Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives de marché utilisées pour évaluer les flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs ainsi déterminées reflètent les meilleures estimations de la Direction.</p>
5.1	Résultat opérationnel courant	<p><b>Evaluation des revenus liés à l'activité Eau comptabilisé mais non relevé, appelés « en compteur »</b></p> <p>Les revenus liés à l'activité Eau réalisés auprès des clients soumis à des relevés de compteurs au cours de la période comptable, sont estimés à la date de clôture sur la base des données historiques, des statistiques de consommation et des estimations des prix de vente. Le Groupe a développé des outils d'évaluation et de modélisation qui permettent d'estimer les revenus avec une fiabilité suffisante et de confirmer rétrospectivement que le risque d'erreur dans l'estimation des quantités vendues et des revenus correspondants peut être considéré comme non significatif.</p> <p><b>Evaluation des marges à terminaison des contrats de construction</b></p> <p>La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui reposent notamment sur les solutions techniques, la durée du projet et les incertitudes inhérentes à son exécution. La Direction actualise ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans l'avancement du projet. Tout changement significatif dans l'évaluation des coûts et des revenus à terminaison entraîne un ajustement immédiat de la marge comptabilisée et modifie la marge future de la partie non exécutée du contrat.</p> <p><b>Evaluation des passifs de renouvellement</b></p> <p>Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations dans le cadre des contrats de concession. Ces passifs sont déterminés sur la base d'une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations dans le périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), ajustée annuellement avec les taux d'actualisation déterminés en fonction de l'inflation. Les dépenses sont calculées contrat par contrat en répartissant les dépenses probables de renouvellement et de remise en état sur la durée du contrat.</p>
7	Impôts sur les résultats	<p><b>Evaluation des actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables</b></p> <p>Les actifs d'impôts différés sont reconnus au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que les entités réaliseront à l'avenir des bénéfices imposables qui permettront d'utiliser ces pertes fiscales. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en tenant compte de l'existence de différences temporaires imposables relevant de la même entité fiscale et se retournant dans les mêmes délais, auprès de la même autorité fiscale, ainsi que des estimations des bénéfices imposables futurs. Ces prévisions de bénéfices imposables et d'utilisation des reports déficitaires sont déterminées sur la base des projections de bénéfices préparées pour le plan à moyen terme et de projections additionnelles lorsque nécessaire.</p>
8 et 9	Goodwill, actifs incorporels et corporels	<p><b>Evaluation de la valeur recouvrable du goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles</b></p> <p>Des hypothèses et estimations sont formulées afin de déterminer la valeur recouvrable du goodwill et des autres actifs incorporels et corporels, en particulier en ce qui concerne les perspectives de marché utilisées pour évaluer les flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation à appliquer. Le Groupe a notamment examiné l'environnement macroéconomique, en particulier pour ce qui concerne l'électricité et l'inflation.</p> <p>Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et entraîner la comptabilisation de pertes de valeur.</p>

13	Provisions et passifs éventuels	<b>Evaluation des provisions, y compris les provisions pour litiges et les provisions pour reconstitution de sites</b>
		Les hypothèses ayant une influence significative sur le montant des provisions comprennent, outre les coûts estimés eux-mêmes, le moment estimé où ils surviennent et le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces hypothèses sont établies sur la base des informations et des estimations que le Groupe considère comme les plus appropriées à la date de clôture. A la date de clôture, à la connaissance du Groupe, rien n'indique que les hypothèses retenues dans leur ensemble ne soient pas appropriées. En outre, il n'existe aucun événement connu susceptible d'affecter significativement les montants estimés des provisions.
14	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	<b>Evaluation des engagements postérieurs à l'emploi et autres engagements à long terme</b>
		L'évaluation de ces obligations repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses utilisées à la date de clôture pour évaluer les obligations sont appropriées et justifiées. Toutefois, toute modification des hypothèses actuarielles pourrait avoir un impact significatif.

## 1.4 Risques climatiques

Suite au changement de gouvernance en 2025, SUEZ a défini et formalisé une nouvelle stratégie sur l'horizon 2030. En conséquence, la feuille de route 2023-2027 a été révisée afin de soutenir cette nouvelle stratégie sur la période 2025-2030 et a été validée par le Conseil d'administration en octobre 2025. La Feuille de route 2030 du Développement durable s'appuie sur les progrès réalisés sous le plan précédent, donne la priorité aux indicateurs démontrant clairement la valeur créée par SUEZ dans le cadre de la transition écologique et sociale, en s'alignant à la fois sur les attentes des parties prenantes et les exigences des investisseurs.

La feuille de route reste organisée autour de trois piliers interdépendants, chacun avec une vision claire : réduire l'impact carbone pour à la fois SUEZ et ses clients dans le cadre du pilier Climat ; transformer l'eau et les déchets en ressources précieuses qui profitent aux communautés locales et aux industries dans le cadre du pilier Nature ; et favoriser une main-d'œuvre engagée, en sécurité, en bonne santé, inclusive et focalisée sur le service des clients et des communautés dans le cadre du pilier Social.

Dans cette feuille de route, SUEZ s'est fixé des objectifs visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux risques physiques et de transition, liés au changement climatique. Ces objectifs sont essentiels pour soutenir ses politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En ce qui concerne les émissions de GES, les activités du Groupe ont un impact direct sur le changement climatique à travers ses émissions générées principalement par les activités de gestion de l'eau et des déchets. SUEZ lutte contre le changement climatique en s'engageant à réduire ces émissions de GES. En particulier, la capture du méthane sur les sites d'enfouissement est une priorité, notamment dans le cadre d'un projet phare sur le site de Vissershok en Afrique du Sud, visant à réduire les émissions importantes de méthane et à convertir le gaz capturé en énergie renouvelable. Le Groupe se concentre également sur la décarbonisation de l'énergie, pour lui-même et ses clients, améliorant l'efficacité énergétique sur tous ses sites et développant des carburants à faible teneur en carbone et des technologies de capture du carbone. À cet égard, le Groupe a un programme d'innovation ambitieux dans lequel SUEZ a déjà investi 8 millions d'euros depuis 2023.

En ce qui concerne les risques physiques liés au changement climatique, SUEZ a analysé toutes les activités qui pourraient être particulièrement vulnérables aux risques physiques, tels que les événements météorologiques extrêmes et la pénurie d'eau. Cette approche permet à SUEZ de traiter à la fois les risques physiques aigus, tels que les inondations, et les risques chroniques, tels que les sécheresses et les vagues de chaleur, qui sont des vulnérabilités majeures pour ses activités dans des zones géographiques sensibles. Outre les mesures prises ou prévues pour protéger ses infrastructures critiques, les conséquences négatives des risques physiques sont atténuées par la dispersion de l'empreinte géographique et, en dernier ressort, par la couverture d'assurance contre les dommages matériels.

La feuille de route du Développement durable aborde également les risques liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, tels que l'évolution de la réglementation, la dynamique du marché (principalement les changements de comportement susceptible de réduire la production de déchets et la consommation d'eau) et les évolutions technologiques, telles que la production d'énergie renouvelable et la capture, l'utilisation et le stockage du carbone. Ces risques peuvent également générer d'importantes opportunités commerciales pour le Groupe car celui-ci est bien positionné sur le développement de nouveaux modèles commerciaux visant à réduire la taxe carbone pour les clients potentiels susceptibles d'être touchés, et aussi sur des solutions numériques telles que des systèmes de contrôle intelligents pour les incinérateurs, et des outils numériques avancés dans le traitement des eaux usées.

Lors de la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Groupe a pris en compte les risques liés au climat et les impacts estimés de sa feuille de route le cas échéant. Il s'agit principalement des projections de flux de trésorerie futurs utilisées pour les tests de dépréciation, où les dépenses d'investissement et

d'exploitation supplémentaires (dépenses de R&D, investissements pour faire face aux vulnérabilités liées au changement climatique, plans d'action pour réduire les émissions, etc.) liées à la feuille de route du développement durable ont été incluses dans les plans d'affaires pour les initiatives déjà lancées. De même, les développements commerciaux tels que les opportunités de capture, d'utilisation et de stockage du carbone ont été inclus dans le plan d'affaires lorsqu'ils se sont déjà transformés en projets concrets.

Le Groupe n'a évalué aucun autre impact susceptible d'affecter les états financiers consolidés de l'exercice 2025.

Dans l'ensemble, la prise en compte des risques climatiques et des plans d'atténuation associés n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe en 2025.

## Note 2 Principaux évènements de la période

---

### 2.1 Revue stratégique et nouveau plan à moyen terme 2026-2030

Parallèlement au changement de gouvernance, le Groupe a défini une nouvelle stratégie pour la période 2026-2030 et préparé un plan à moyen terme révisé en conséquence. Cette nouvelle stratégie a conduit à des mesures visant à développer les activités internationales et celles liées aux déchets dangereux, à se retirer des activités ou des pays déficitaires et à lancer un plan de transformation, notamment en France et au Royaume-Uni.

Cela s'est traduit notamment par la décision de céder certains actifs, de se retirer de certains pays et de certains projets.

En outre, à la lumière de ce nouveau plan à moyen terme, le Groupe a procédé à une analyse de la recouvrabilité de certains actifs individuels. Cette analyse a conduit à la dépréciation de certains actifs comptabilisés dans le cadre des travaux d'allocation du prix de l'acquisition de 2022, ainsi que d'actifs de production. Les conséquences de cet exercice sont décrites plus en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés (voir Note 5.2, Note 6.2.2, Note 8, Note 9.1, Note 9.2 et Note 11).

Enfin, l'ambition du nouveau plan à moyen terme implique une accélération de son plan de transformation visant à améliorer la rentabilité du Groupe grâce à l'optimisation des fonctions support. À cette fin, le Groupe a lancé en octobre 2025 un processus d'information auprès des Comités d'entreprise européens et des représentants du personnel afin de définir les mesures d'un plan de départ volontaire impliquant les fonctions support en France (voir Note 13).

### 2.2 Simplification de l'organisation dans le cadre du plan de transformation

En première conséquence du nouveau plan à moyen terme, SUEZ a annoncé en octobre 2025 la réorganisation du Groupe en six segments opérationnels afin de relever les défis spécifiques de la transformation des activités Eau et Déchets en France et au Royaume-Uni, d'accélérer le développement international du Groupe et de stimuler sa croissance dans le domaine des déchets dangereux :

- Eau France,
- Recyclage & Valorisation France,
- Royaume-Uni,
- International, regroupant les activités du Groupe dans toutes les zones géographiques hors France et Royaume-Uni, ainsi que les activités Solutions Digitales et Consulting,
- Déchets dangereux, et
- Ingénierie & Construction.

### 2.3 Sécurisation du financement à long terme du Groupe

Le 2 juillet 2025, SUEZ a émis un tap de 250 millions d'euros sur ses obligations arrivant à échéance en novembre 2033, portant un coupon de 4,50 %.

Le 19 novembre 2025, un deuxième tap a été émis pour 175 millions d'euros sur les obligations arrivant à échéance en novembre 2032 et portant un coupon de 5,00 %.

## Note 3 Périmètre de consolidation

### Principes de consolidation et de mise en équivalence

#### Filiales

Une filiale est une entité sur laquelle le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il (i) détient un pouvoir sur l'entité, (ii) est exposé à ou a des droits sur des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et (iii) a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ses rendements.

Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle jusqu'à la date à laquelle il perd le contrôle. Tous les actifs et passifs, produits, charges et flux de trésorerie intra-groupe liés aux transactions entre filiales sont intégralement éliminés lors de la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats et les capitaux propres des filiales sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état consolidé de la situation financière.

#### Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Une coentreprise est un accord conjoint dans le cadre duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint, ont des droits sur les actifs nets de l'entité. Le contrôle conjoint est le partage contractuel du contrôle, qui n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Le Groupe comptabilise les coentreprises et les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations mises en équivalence sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, puis ajustées pour reconnaître la part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de ces participations ; les dividendes provenant de ces entités sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable des participations. Les gains et pertes latents résultant des transactions avec des entités mises en équivalence sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

Les principes comptables appliqués par les participations mises en équivalence sont conformes aux normes IFRS et aux principes comptables du Groupe.

Voir Note 11 pour les informations sur les participations dans les coentreprises et entreprises associées.

#### Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un accord conjoint dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint, ont des droits directs sur les actifs de l'entité et des obligations sur ses passifs. Le Groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges liés à ses participations dans les activités conjointes.

### Regroupements d'entreprises

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition telle que définie dans IFRS 3. Selon cette méthode, les actifs identifiables et les passifs repris de l'entité acquise sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les coûts liés aux regroupements d'entreprise sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus et présentés sur la ligne « Effets de périmètre ».

Lorsque le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la participation précédemment détenue dans l'entité acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en résultat et présentés sur la ligne « Effets de périmètre ».

L'excédent entre, d'une part la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et, le cas échéant, la juste valeur à la date d'acquisition de toute participation précédemment détenue dans l'entité acquise et d'autre part, la juste valeur des actifs identifiables et des passifs repris de l'entité acquise, est comptabilisé en tant que goodwill. Le Groupe peut finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises au cours de la période d'évaluation qui se termine au plus tard un an après la date d'acquisition.

Le Groupe peut choisir, pour chaque transaction, à la date d'acquisition, d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur (goodwill total), soit à leur quote-part dans les actifs identifiables et les passifs repris de l'entité acquise (goodwill partiel).

### Actifs non courants destinés à la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont classés comme destinés à la vente si leur valeur comptable est principalement recouvrée par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue et si la vente est considérée comme hautement probable. IFRS 5 requiert que les actifs destinés à la vente soient présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, lorsque les critères fixés par la norme sont remplis.

Une activité abandonnée est une composante de l'entité qui a été soit cédée soit classée comme destinée à la vente et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique d'activité principale et distincte, fait partie d'un plan coordonné unique visant à céder une telle ligne d'activité ou zone géographique ou est une filiale acquise exclusivement en vue d'être revendue. Les résultats des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé avec retraitement de la période comparative précédente.

La liste des principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est présentée en Note 18.

### 3.1 Variations de périmètre

#### 2025

Le 30 avril 2025, SUEZ a finalisé l'acquisition de Gruppo Ecosistem et détient désormais 85 % de l'entreprise, acteur de référence de la gestion des déchets industriels en Italie. Fondé en 1988, Gruppo Ecosistem et ses 400 employés fournissent des solutions de traitement des déchets dangereux et non dangereux à ses clients industriels implantés dans le sud de l'Italie.

Ce développement sur le marché italien représente une étape clé dans la réalisation des objectifs de croissance internationale du Groupe. Il permet à SUEZ de renforcer sa présence européenne dans les activités R&V et son positionnement sur le marché stratégique du traitement des déchets industriels, dont les déchets dangereux.

Gruppo Ecosistem est intégré dans le secteur opérationnel Déchets dangereux.

Les travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été finalisés sur le second semestre 2025, conduisant à la reconnaissance d'un goodwill de 83 millions d'euros.

En 2025, Gruppo Ecosistem a contribué au chiffre d'affaires, à l'EBITDA et au résultat net du Groupe à hauteur respectivement de 88 millions d'euros, 19 millions d'euros et 10 millions d'euros.

Si cette acquisition avait eu lieu le 1er janvier 2025, le chiffre d'affaires et l'EBITDA estimés se seraient élevés respectivement à 131 millions d'euros et 28 millions d'euros sur 2025.

Suite aux modifications apportées au pacte d'actionnaires, Watersure, l'entité qui exploite et maintient l'usine de dessalement à Melbourne dans l'Etat de Victoria, est consolidée par intégration globale dans les états financiers consolidés de Suez à compter du 1er janvier 2025.

En 2024, les groupes Suez et Renault ont conclu un partenariat industriel par l'intermédiaire de l'entité The Future is Neutral (TFIN), dans le cadre duquel Suez a apporté à TFIN sa participation de 50 % dans la société Re-Sources Industries Holding (RIH), et injecté 13 millions d'euros de liquidités dans TFIN. A l'issue de cette opération, le Groupe Suez :

- détenait une participation de 18 % dans le capital du groupe TFIN et de ses filiales, conférant à Suez une influence notable sur TFIN,
- a acquis 6 % de participation additionnelle dans l'entité Boone Comenor – Metalimpex et,
- a cédé partiellement 32 % de ses intérêts dans RIH générant une plus-value de 15 millions d'euros.

En 2025, SUEZ a procédé à une injection supplémentaire de 21 millions d'euros en numéraire pour finaliser le partenariat, conduisant SUEZ à détenir 20 % de TFIN.

Les autres changements de périmètre comprennent l'acquisition des Établissements Chaillan pour 10 millions d'euros, ainsi que d'autres mouvements non significatifs.

#### Réconciliation des prix d'acquisition avec le tableau des flux de trésorerie

La réconciliation entre les prix des acquisitions reconnus en 2025 et les flux issus des activités d'investissement présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2025</b>
Prix d'acquisition des titres acquis sur l'exercice 2025	(268)
Ecart entre ajustements de prix provisionnés sur l'exercice 2024 et payés sur l'exercice 2025	(6)
Trésorerie nette acquise	21
<b>Prix d'acquisition net de la trésorerie acquise</b>	<b>(226)</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	(171)
Acquisitions de participations mises en équivalence	(49)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres	(6)
<b>Net</b>	<b>(226)</b>

## 2024

En 2024, les principales variations de périmètre ont été les suivantes :

- Consolidation par intégration globale des sociétés Chengdu and Chongzhou à la suite de la modification des pactes d'actionnaires ;
- Cessions de Suez Brésil (Nova Olinda, Suez Brasil, DHPP et RCME) en mai 2024 conduisant à une moins-value de cession de 11 millions d'euros, et de Suez Chili (SerPrAm) en septembre 2024 conduisant à une moins-value de cession de 4 millions d'euros ;
- Prise de contrôle de la société SEG en février 2024 (acquisition de 51 % d'intérêts supplémentaires) conduisant à la réévaluation de la participation précédemment détenue (49 %) et un gain de 4 millions d'euros en résultat ;
- Acquisition de la société ARA Cursus en juillet 2024.

## Note 4 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entité qui exerce des activités desquelles elle peut générer des revenus et encourir des dépenses et dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur opérationnel pour prendre les décisions concernant les ressources à lui allouer et évaluer sa performance.

Les informations présentées dans cette Note correspondent à celles qui sont régulièrement examinées par le principal décideur opérationnel, soit séparément, soit dans le cadre des mesures sectorielles. Elles ont été préparées selon des méthodes et principes comptables conformes à ceux utilisés pour les états financiers consolidés. Le principal décideur opérationnel a été identifié comme étant le Directeur général de la Société.

### Base de segmentation

À la suite de la réorganisation interne du Groupe annoncée en octobre 2025 (voir Note 2), le reporting interne a été mis à jour et réorganisé en conséquence autour d'un axe combinant à la fois les zones géographiques et les lignes d'activité.

Les segments opérationnels présentés découlent de l'organisation interne du Groupe sans aucune agrégation :

- Eau France : services de distribution, de gestion et de traitement des eaux en France au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels incluant les services rendus dans le cadre de contrats de concession ;
- Recyclage & Valorisation France : service de gestion et de traitement des déchets en France au profit de collectivités locales ou d'industriels, incluant la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement ;
- Royaume-Uni : activités opérées au Royaume-Uni, en particulier dans le Recyclage & Valorisation ;
- International : activités opérées hors France et le Royaume-Uni, ainsi que les lignes d'activités Solutions Digitales et Consulting ; et
- Déchets dangereux : solutions complètes et services de gestion des déchets dangereux.

"Autres" inclut les fonctions Corporate et les activités Ingénierie & Construction.

Les transferts et transactions entre segments opérationnels sont réalisées à des conditions normales de marché.

## 4.1 Informations sectorielles

La performance sectorielle est principalement évaluée sur la base du chiffre d'affaires externe et de deux mesures de résultat ajusté :

- l'EBIT qui correspond à un résultat ajusté avant intérêts et impôts ;
- l'EBITDA qui correspond à un résultat ajusté avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissements.

La Direction estime que ces indicateurs sont pertinents pour évaluer la performance des segments opérationnels du Groupe et qu'ils sont cohérents avec les indicateurs utilisés par d'autres entités opérant dans les mêmes secteurs.

Les informations relatives à chaque segment opérationnel sont présentées ci-dessous.

	2025							
(en millions d'euros)	Recyclage & Valorisation France	Eau France	Royaume-Uni	International	Déchets Dangereux	Corporate & Autres	Elim. intragroupe	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	3 930	2 227	1 404	1 487	472	1		9 520
Chiffre d'affaires interne	62	169	6	18	9	46	(311)	-
<b>Chiffre d'affaire du segment</b>	<b>3 992</b>	<b>2 396</b>	<b>1 409</b>	<b>1 505</b>	<b>481</b>	<b>47</b>	<b>(311)</b>	<b>9 520</b>
<b>EBIT du segment</b>	<b>48</b>	<b>44</b>	<b>85</b>	<b>247</b>	<b>30</b>	<b>(208)</b>		<b>246</b>
<b>EBITDA du segment</b>	<b>442</b>	<b>461</b>	<b>223</b>	<b>419</b>	<b>100</b>	<b>(105)</b>		<b>1 539</b>
<b>Autres éléments</b>								
Achats	(1 127)	(451)	(126)	(372)	(86)	(5)		(2 167)
Charges de personnel	(769)	(688)	(395)	(382)	(109)	(239)		(2 583)
Amortissements, dépréciations et provisions	(289)	(211)	(93)	(173)	(70)	(81)		(918)
<i>dont amortissements relatifs aux PPA</i>	(47)	(59)	(30)	(50)	(26)	(11)		(222)
Charges nettes sur obligation de renouvel. des concessions	(91)	(189)	(44)	(0)	-	-		(325)
QP de résultat net des participations mises en équivalence	(1)	(0)	11	172	1	-		183
Investissements	(243)	(105)	(65)	(115)	(80)	(59)		(667)

	2024*							
(en millions d'euros)	Recyclage & Valorisation France	Eau France	Royaume-Uni	International	Déchets Dangereux	Corporate & Autres	Elim. intragroupe	Total Groupe
Chiffre d'affaires externe	3 859	2 199	1 404	1 340	387	1		9 189
Chiffre d'affaires interne	85	174	8	21	10	48	(345)	-
<b>Chiffre d'affaire du segment</b>	<b>3 944</b>	<b>2 373</b>	<b>1 411</b>	<b>1 361</b>	<b>397</b>	<b>49</b>	<b>(345)</b>	<b>9 189</b>
<b>EBIT du segment</b>	<b>111</b>	<b>35</b>	<b>140</b>	<b>201</b>	<b>31</b>	<b>(213)</b>		<b>304</b>
<b>EBITDA du segment</b>	<b>512</b>	<b>449</b>	<b>248</b>	<b>350</b>	<b>91</b>	<b>(87)</b>		<b>1 563</b>
<b>Autres éléments</b>								
Achats	(1 283)	(492)	(134)	(289)	(46)	(2)		(2 247)
Charges de personnel	(745)	(680)	(364)	(375)	(95)	(200)		(2 458)
Amortissements, dépréciations et provisions	(304)	(211)	(64)	(152)	(59)	(118)		(908)
<i>dont amortissements relatifs aux PPA</i>	(47)	(60)	(30)	(50)	(19)	(11)		(218)
Charges nettes sur obligation de renouvel. des concessions	(87)	(188)	(43)	(1)	-	-		(319)
QP de résultat net des participations mises en équivalence	6	0	5	167	-	-		179
Investissements	(278)	(99)	(36)	(86)	(42)	(57)		(598)

\* Information retraitée pour refléter la réorganisation du Groupe annoncée en octobre 2025 (voir Note 2).

La réconciliation entre les indicateurs de performance sectorielle et le résultat avant impôts du Groupe est comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>65</b>	<b>127</b>
(+) Quote part de résultat net des participations mises en équivalence	183	179
(+) Autres éliminations	(2)	(1)
<b>EBIT</b>	<b>246</b>	<b>304</b>
(+) Elim. Amortissements, dépréciations et provisions	918	908
(+) Elim. Charges nettes sur obligation de renouvel. des concessions	325	319
(+) Autres éliminations	50	32
<b>EBITDA</b>	<b>1 539</b>	<b>1 563</b>
(+) Elim. Quote part de résultat net des participations mises en équivalence	(183)	(179)
(+) Amortissements, dépréciations et provisions	(918)	(908)
(+) Charges nettes sur obligation de renouvel. des concessions	(325)	(319)
(+) Annulation des autres éliminations	(49)	(30)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>65</b>	<b>127</b>
(+) Pertes de valeur sur actifs non courants	(512)	(27)
(+) Restructurations	(129)	(52)
(+) Effets de périmètre	(25)	6
(+) Autres résultats de cessions et éléments non récurrents	(98)	(39)
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>(698)</b>	<b>15</b>
(+) Résultat financier	(181)	(173)
<b>Résultat avant impôts*</b>	<b>(879)</b>	<b>(158)</b>

\* avant quote part de résultat net des participations mises en équivalence

## 4.2 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le revenu réalisé avec des clients externes se ventile par lieu de localisation des clients comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
France*	5 367	5 467
Royaume-Uni	1 419	1 417
Reste de l'Europe	1 119	792
Asie	596	577
Reste du monde	1 019	937
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9 520</b>	<b>9 189</b>

\* hors départements, régions et collectivités d'Outre-mer.

Le Groupe est domicilié en France.

## 4.3 Actifs non courants par zone géographique

Les actifs non courants se ventilent par lieu de localisation des actifs comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
France	6 295	6 746
Royaume-Uni	2 242	2 344
Reste de l'Europe	585	430
Asie	1 409	1 567
Reste du monde	417	392
<b>Actifs non courants</b>	<b>10 948</b>	<b>11 479</b>

Les actifs non courants ci-dessus comprennent les immobilisations corporelles, les droits d'utilisation, les goodwill et les immobilisations incorporelles.

### 5.1 Résultat opérationnel courant

Les activités principales du Groupe comprennent :

- La gestion de l'eau : production et distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, modernisation des installations de traitement de l'eau, construction d'usine de dessalement d'eau de mer, méthanisation des boues issues de l'assainissement des eaux usées ;
- Le recyclage et la valorisation des déchets : collecte et traitement des déchets par le recyclage des matériaux, transformation des déchets en ressources et valorisation énergétique, traitement des déchets dangereux.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient des contrats signés avec des clients et est reconnu conformément à IFRS 15. Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires lorsque le client obtient le contrôle des biens ou services promis, ce qui se produit soit à une date donnée soit progressivement. La part du chiffre d'affaires variable qui dépend du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), n'est reconnue que s'il est hautement probable qu'il n'y ait pas ajustement significatif à la baisse dans les périodes comptables futures.

Le Groupe comptabilise les revenus réalisés par ses co-contractants en tant que principal uniquement si :

- Il assume la responsabilité principale de la conduite et de l'achèvement de l'ensemble du service ;
- Il déploie d'importants efforts pour intégrer les différents travaux réalisés par les co-contractants ; et
- Il déploie d'importants efforts de supervision technique de telle sorte que le Groupe prend le contrôle total des biens ou services effectués, avant d'en transférer le contrôle au client.

Le Groupe s'adresse à un large éventail de clients, notamment des entreprises industrielles et tertiaires, des autorités publiques et des particuliers, et exerce ses activités principalement dans le cadre de contrats de concession, de contrats de construction ou de contrats de services.

#### Contrats de concession (IFRIC 12)

Le Groupe exerce une part importante de ses activités dans les domaines de la gestion de l'eau et du recyclage et de la valorisation des déchets dans le cadre de contrats de concession, notamment dans la distribution d'eau potable, la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers, le traitement des eaux usées ou l'incinération des déchets. Ces contrats impliquent le transfert, pour une durée de temps définie, des droits d'exploitation d'infrastructures dédiées construites par le Groupe (ou mises à sa disposition à titre onéreux ou gratuit) et utilisées pour fournir les services concédés.

Lorsque le contrat de concession comporte des services de construction, le Groupe identifie généralement deux obligations de performance, répartit le prix de transaction entre les services de construction et les services d'exploitation et de maintenance et comptabilise les revenus conformément à IFRS 15. Pendant la phase de construction, le Groupe comptabilise les produits issus des services de construction progressivement en utilisant une méthode basée sur les coûts et en contrepartie d'un actif de contrat (voir Note 5.3.2).

Les contrats de concession, dans lesquels le concédant contrôle ou réglemente les services publics d'intérêt général fournis et contrôle tout intérêt résiduel dans les infrastructures à la fin du contrat, sont comptabilisés selon IFRIC 12, qui prévoit les modèles comptables applicables après la phase de construction.

#### Modèle de l'actif financier

Sous ce modèle, l'actif de contrat se dénoue en actif financier représentant la contrepartie des services de construction garantie contractuellement par le concédant : le montant est reclassé de la ligne « Actifs financiers de concession en cours – IFRIC 12 » (voir Note 5.3.2) vers la ligne « Créances de concession » et est évalué au coût amorti (voir Note 6.2.2). Le Groupe comptabilise la contrepartie reçue pour les services de construction comme un remboursement des créances liées à la concession et des produits d'intérêts qui sont présentés en chiffre d'affaires.

Ce modèle s'applique en particulier aux contrats BOT (Build Operate Transfer) pour les services publics de traitement d'eau et d'incinération des déchets ménagers.

#### Modèle de l'actif incorporel

Sous ce modèle, l'actif de contrat se dénoue en actif incorporel représentant le droit accordé au Groupe par le concédant de facturer les utilisateurs des services publics un montant non garanti contractuellement par le concédant : le montant est reclassé de la ligne « Actifs incorporels de concession en cours – IFRIC 12 » (voir Note 5.3.2) vers la ligne « Droits incorporels sur contrats de concession » et est amorti généralement de manière linéaire sur la durée du contrat (voir Note 9.1). Le Groupe comptabilise la contrepartie reçue pour les services de construction en chiffre d'affaires.

La plupart des contrats de concession du Groupe sont comptabilisés selon ce modèle.

### Modèle mixte ou bifurqué

Lorsque la contrepartie des services de construction est en partie garantie par le concédant et en partie recouvrée par les services facturés aux utilisateurs, le Groupe comptabilise le montant garanti par le concédant sous le modèle de l'actif financier et le solde sous le modèle de l'actif incorporel.

### Paielements au concédant

Dans le cadre de certains contrats de concession (principalement comptabilisés sous le modèle de l'actif incorporel), le Groupe peut être tenu d'effectuer des paiements à l'autorité délégante pour le droit d'utiliser des infrastructures préexistantes en vertu du contrat de concession. Sous le modèle de l'actif incorporel, le Groupe comptabilise les paiements de concession comme suit :

- les paiements fixes sont comptabilisés dans le coût d'acquisition de l'actif incorporel en contrepartie d'un passif de concession, pour leur valeur actuelle;
- les paiements variables sont comptabilisés en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

### Obligation de renouvellement

Les contrats de concession contiennent généralement, pour le Groupe, des obligations contractuelles d'entretenir et de réparer les infrastructures qu'il gère. Les services de maintenance et de renouvellement des infrastructures ne constituent généralement pas une obligation de performance distincte : Les dépenses de renouvellement sont provisionnées contrat par contrat, linéairement sur la durée du contrat et présentées avec les passifs de contrat (ou les actifs de contrat, lorsque les dépenses de renouvellement cumulées dépassent temporairement le montant provisionné pour l'obligation à la date de clôture), voir Note 5.3.2.

### Contrats de construction

Un contrat de construction est un contrat spécialement négocié pour la construction d'une installation ou d'un ensemble d'installations étroitement liées ou interdépendantes en termes de conception, technologie, fonction ou objectif final, et conclu avec des autorités locales ou des partenaires privés.

Le Groupe comptabilise les produits tirés de ses contrats de construction généralement progressivement en utilisant une méthode basée sur les coûts et présente ses droits inconditionnels à paiement en créances clients (voir Note 5.3.1), séparément des actifs et passifs de contrat.

Lorsque ses droits à paiement, en échange des biens et services transférés au client, sont conditionnés à autre chose que l'écoulement du temps, le Groupe les présente en actifs de contrat sous la ligne « Actifs des contrats de construction ». Le Groupe présente ses obligations de transférer des biens et services au client, pour lesquels une contrepartie a été reçue ou est due, en passifs de contrat sous la ligne « Passifs des contrats de construction » (voir Note 5.3.2).

Lorsque les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles dépassent les avantages économiques attendus du contrat, le Groupe déprécie les actifs spécifiques à ce contrat déficitaire avant de comptabiliser une provision pour contrat onéreux.

### Contrats de services et ventes de biens

#### Eau

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés sur la base du rendement des réseaux d'approvisionnement. Le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m<sup>3</sup> (voir Note 1.3).

En ce qui concerne les services d'assainissement et de traitement des eaux usées, le prix du service est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit facturé spécifiquement à la collectivité locale ou au client industriel.

#### Recyclage et Valorisation

Le chiffre d'affaires est comptabilisé en fonction des tonnages collectés et du service fourni par le Groupe, dans l'activité de collecte des déchets et en fonction des volumes de déchets traités et des revenus supplémentaires provenant de la valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleur et électricité en particulier) et le tri (vente de matières premières – papiers, cartons, verres, métaux, plastiques).

## 5.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe par activité se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Eau	2 860	2 772
Recyclage et valorisation	5 866	5 700
Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et autres services	794	718
<b>TOTAL</b>	<b>9 520</b>	<b>9 189</b>

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel et zone géographique est présenté en Note 4.

### 5.1.2 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Avantages à court terme	(2 532)	(2 418)
Paiements fondés sur des actions	(40)	(32)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(11)	(9)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 583)</b>	<b>(2 458)</b>

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges de personnel comptabilisés sur l'exercice.

Les paiements fondés sur des actions correspondent aux plans d'actions gratuites, aux plans d'actions de performance et aux plans actionnariat salarial attribués par le Groupe à ses salariés (voir Note 15).

Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspondent aux régimes de retraites à prestations définies pour 8 millions d'euros (6 millions d'euros en 2024) et aux régimes à cotisations définies pour 3 millions d'euros (3 millions d'euros en 2024) détaillées respectivement en Note 14.2 et Note 14.3.

### 5.1.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprises.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Amortissements	(886)	(924)
<i>dont amortissements relatifs aux PPA</i>	(222)	(218)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(28)	(3)
Variation nette des provisions <sup>(a)</sup>	(4)	18
<b>TOTAL</b>	<b>(918)</b>	<b>(908)</b>

(a) Hors variation nette des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, présentée dans la ligne Charges de personnel

En 2025, la baisse des amortissements reflète principalement un niveau d'amortissement des droits d'utilisation du bâtiment du Siège social plus bas (29 millions d'euros).

Les amortissements comprennent 222 millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs reconnus et/ou revalorisés dans le cadre des travaux d'allocation du prix principalement des acquisitions de :

- Nouveau Suez (incluant IWS et les activités de R&V UK) pour 207 millions d'euros contre 209 millions d'euros en 2024,
- Enviroserv pour 6 millions d'euros, contre 6 millions d'euros en 2024,
- Gruppo Ecosistem pour 4 millions d'euros.

En 2025, le résultat net inclut un impact de 167 millions d'euros, net d'impôt, lié aux charges d'amortissement des actifs provenant des travaux d'allocation du prix d'acquisition du Nouveau Suez (169 millions d'euros en 2024), présenté en amortissements et en quote-part de résultat net des participations mises en équivalence.

Les amortissements peuvent se ventiler comme suit :

- 326 millions d'euros pour les immobilisations corporelles (dont 44 millions d'euros au titre des réévaluations d'actifs corporels reconnues lors des travaux d'allocation des prix d'acquisition),
- 393 millions d'euros pour les immobilisations incorporelles (dont 177 millions d'euros sur les relations clients et les brevets / technologies identifiés lors des travaux d'allocation des prix d'acquisition), et
- 167 millions d'euros pour les droits d'utilisation (dont 2 millions d'euros sur l'amortissement des droits d'utilisation reconnus lors des travaux d'allocation des prix d'acquisition).

La ventilation par nature d'actif est présentée dans les Notes 9 et 10.

## 5.1.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les montants suivants :

(en millions d'euros)	2025		2024	
	Valeur	% CA	Valeur	% CA
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>159</b>	<b>2%</b>	<b>178</b>	<b>2%</b>
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>(3 946)</b>	<b>(41%)</b>	<b>(3 627)</b>	<b>(39%)</b>
Sous-traitance	(1 724)	(18%)	(1 543)	(17%)
Impôt et taxes hors impôts sur les résultats	(462)	(5%)	(436)	(5%)
Dépenses d'entretien	(483)	(5%)	(484)	(5%)
Charges nettes sur obligation de renouvellement des concessions	(325)	(3%)	(319)	(3%)
Personnel extérieur	(142)	(1%)	(165)	(2%)
Coûts de location	(126)	(1%)	(138)	(1%)
Coûts des constructions	(220)	(2%)	(174)	(2%)
Frais d'assurance	(111)	(1%)	(94)	(1%)
Frais de transport	(114)	(1%)	(107)	(1%)
Pertes sur créances	(34)	(0%)	(37)	(0%)
Autres charges	(204)	(2%)	(133)	(1%)
<b>TOTAL</b>	<b>(3 787)</b>	<b>(40%)</b>	<b>(3 449)</b>	<b>(38%)</b>

## 5.2 Résultat des activités opérationnelles

Le résultat des activités opérationnelles comprend des éléments qui ne sont pas pris en compte par la Direction dans la détermination du résultat opérationnel courant en raison de leur nature ou de leur caractère significatif, inhabituel, anormal ou peu fréquent. Ces éléments comprennent :

- les pertes de valeur sur les actifs non courants,
- les coûts de restructuration,
- les effets des changements du périmètre de consolidation,
- les résultats de cession des actifs non-courants et d'autres éléments non récurrents.

### Pertes de valeur sur les actifs non courants

Ce poste comprend les pertes de valeur sur le goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations mises en équivalence ainsi que les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat.

### Restructuration

Ce poste correspond les coûts encourus au titre d'un plan de restructuration et à la dotation ou reprise nette de la provision pour restructuration (voir Note 13).

### Effets de périmètre

Ce poste comprend :

- les coûts encourus pour un regroupement d'entreprises,
- les gains ou pertes de réévaluation des participations précédemment détenues lors des regroupements d'entreprises réalisés par étapes,
- les variations de juste valeur des compléments de prix,
- les gains ou pertes de réévaluation des participations conservées après une perte de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable,
- les résultats de cession de filiales, d'activités conjointes ou d'entreprises mises en équivalence.

### Autres résultats de cession et éléments non récurrents

Ce poste correspond les résultats de cession d'actifs non courants et d'instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur ainsi qu'à d'autres transactions non récurrentes.

(en millions d'euros)	2025	2024
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>65</b>	<b>127</b>
Pertes de valeur sur actifs non courants	(512)	(27)
Restructurations	(129)	(52)
Effets de périmètre	(25)	6
Autres résultats de cessions et éléments non récurrents	(98)	(39)
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>(698)</b>	<b>15</b>

### Pertes de valeur sur les actifs non courants

En 2025, les pertes de valeur des actifs non courants comprennent notamment 325 millions d'euros de dépréciation d'actifs incorporels, dont 313 millions d'euros sur des actifs isolés, principalement chez Eau France (en lien avec l'évolution du portefeuille de contrats acquis à la constitution du nouveau Suez) et R&V France, ainsi que 9 millions d'euros sur les coûts de développement d'applications numériques (voir Note 9.1) ; elles incluent également la perte de valeur de goodwill des activités Europe & Asie Centrale et Digital Solution pour un montant total de 22 millions d'euros (voir Note 8), 108 millions d'euros de dépréciation d'actifs corporels principalement liés aux activités Déchets dangereux et R&V en France (voir Note 9.2), ainsi que 65 millions d'euros de dépréciation d'actifs financiers en France, en lien avec le retrait envisagé du Groupe d'une activité (voir Note 6.2.2) et la sortie d'une coentreprise dans le domaine du compostage dans R&V France (voir Note 11).

En 2024, les pertes de valeur s'élevaient à 27 millions d'euros, correspondant principalement à la dépréciation de trois sites de l'activité Recyclage et Valorisation en France pour 14 millions d'euros, d'un site à Shanghai pour 4 millions d'euros, de titres non consolidés dans R&V France pour 2 millions d'euros et d'un site au Royaume-Uni pour 2 millions d'euros.

### Restructurations

En 2025, les coûts de restructuration de 129 millions d'euros comprennent 81 millions d'euros de coûts de restructuration, licenciements individuels et fermetures de sites, principalement en France, dont 42 millions d'euros liés au plan de transformation lancé par le Groupe pour optimiser les fonctions support (voir Notes 2.1 et 13). Les coûts de restructuration comprennent également 21 millions d'euros de coûts liés aux projets de transformation, engagés principalement par les entités françaises, ainsi que des coûts non récurrents liés au transfert du siège social du Groupe pour un montant de 14 millions d'euros en 2025.

En 2024, les coûts de restructuration s'élevaient à 52 millions d'euros, correspondant principalement à des coûts de départs et fermetures de sites pour 26 millions d'euros, principalement en France et en Chine, ainsi qu'à des coûts de transformation pour 19 millions d'euros.

### Effets de périmètre

En 2025, les effets de périmètre ont principalement concerné des ajustements de prix et des provisions sur des acquisitions antérieures, ainsi que des coûts liés à l'acquisition de Gruppo Ecosistem (voir Note 3.1).

En 2024, les effets de périmètre représentaient un produit net de 6 millions d'euros correspondant principalement à des opérations liées au partenariat avec Renault pour 15 millions d'euros, aux cessions de Suez Brésil et Suez Chili pour (16) millions d'euros, à la prise de contrôle d'une société en France pour 4 millions d'euros et à la cession d'une filiale en Chine pour 4 millions d'euros.

### Autres résultats de cessions et éléments non récurrents

En 2025, la perte nette sur cessions et autres éléments non récurrents de 98 millions d'euros, comprennent notamment 30 millions d'euros au titre du risque de dépollution sur certains sites français et 27 millions d'euros au titre des conséquences défavorables attendues sur des litiges probables sur des contrats de construction en Asie et en Afrique, ainsi que le coût estimé des dommages subis par le centre de tri de Batignolles (voir Note 13). Ce poste comprend également les coûts de mise en œuvre de projets SaaS.

En 2024, les moins-values de cessions correspondaient principalement à la mise au rebut de compteurs d'eau chez Eau France pour 6 millions d'euros. Les autres éléments non récurrents incluaient notamment les effets défavorables d'un litige commercial pour 17 millions d'euros et les coûts d'implémentation de projets SaaS pour 14 millions d'euros.

## 5.3 Besoin en fonds de roulement

Les principes de classification, de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrits dans la Note 6.2 (et dans la Note 5.1 pour les actifs et passifs de contrats).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du besoin en fonds de roulement et sa réconciliation de la variation du besoin de fonds de roulement présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Flux de trésorerie	Variation de périmètre	Effet de change	Autres	31 décembre 2025	
Stocks	(+)	312	(12)	5	(4)	(1)	301
Clients et autres débiteurs	(+)	3 035	25	73	(42)	(14)	3 077
Actifs de contrats courants	(+)	313	33	(0)	(18)	10	338
Créances d'impôts exigibles	(+)	109	31	3	(2)	-	140
Autres actifs courants	(+)	844	12	13	(12)	(46)	810
Actifs de contrats non courants	(+)	56	13	-	0	(3)	66
Autres actifs non courants	(+)	11	0	-	(1)	3	13
Fournisseurs et autres créanciers	(-)	2 375	(52)	44	(32)	38	2 373
Passifs de contrats courants	(-)	589	6	3	(11)	9	596
Dettes d'impôts exigibles	(-)	96	2	4	(3)	(1)	96
Autres passifs courants	(-)	2 605	248	20	(12)	44	2 904
Passifs de contrats non courants	(-)	164	(7)	-	2	(0)	159
Autres passifs non courants	(-)	37	(4)	-	(3)	(1)	29
<b>Besoin en fonds de roulement (BFR) net</b>		<b>(1 185)</b>	<b>(91)</b>	<b>23</b>	<b>(20)</b>	<b>(140)</b>	<b>(1 413)</b>
Reclassement des dettes sur acquisitions			73				
Reclassement des actifs et passifs de concession			(32)				
Reclassement des créances et dettes d'impôts exigibles			(29)				
Reclassement des dividendes à payer et à recevoir			31				
Reclassement des instrument dérivés relatifs au BFR			(3)				
Autres			25				
<b>Variation du BFR dans le tableau des flux de trésorerie</b>			<b>(26)</b>				

### 5.3.1 Clients et autres débiteurs

L'évolution des créances clients et autres débiteurs se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Flux de trésorerie	Périmètre et effets de change	Autres	31 décembre 2025
Créances clients et comptes rattachés	3 141	70	46	(11)	3 245
Autres débiteurs	77	(18)	(4)	1	55
<b>Montants bruts</b>	<b>3 218</b>	<b>52</b>	<b>41</b>	<b>(10)</b>	<b>3 301</b>
Dépréciations	(183)	(26)	(11)	(4)	(224)
<b>Créances clients et autres débiteurs, net</b>	<b>3 035</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>(14)</b>	<b>3 077</b>

Des créances clients ont été transférées à des tiers avec des conditions de transfert remplissant les critères de décomptabilisation d'IFRS 9. Ces créances clients ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2025 pour un montant total de 137 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	Flux de trésorerie	Périmètre et effets de change	Autres	31 décembre 2024
Créances clients et comptes rattachés	3 126	(28)	43	(0)	3 141
Autres débiteurs	59	17	2	-	77
<b>Montants bruts</b>	<b>3 185</b>	<b>(11)</b>	<b>44</b>	<b>(0)</b>	<b>3 218</b>
Dépréciations	(60)	(121)	(1)	(0)	(183)
<b>Créances clients et autres débiteurs, net</b>	<b>3 125</b>	<b>(132)</b>	<b>43</b>	<b>(0)</b>	<b>3 035</b>

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs s'analyse comme ci-dessous :

(en millions d'euros)	Echus et non dépréciés à la date de clôture				Dépréciés*	Non dépréciés et non échus	Clients et autres débiteurs Total brut
	0-6 mois	6-12 mois	> 1 an	Total			
31 décembre 2025	80	17	56	154	447	2 700	3 301
31 décembre 2024	87	34	67	189	286	2 743	3 218

\* Montants bruts (échus ou non) sur lesquels une dépréciation a été reconnue (soit partielle soit complète).

### 5.3.2 Actifs et passifs contrats

Les actifs et passifs contrats se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
<b>Actifs de contrats de construction</b>	<b>66</b>	<b>338</b>	<b>56</b>	<b>313</b>
Actifs de contrats de construction	-	164	-	185
Actifs de renouvellement (IFRIC12)	-	146	-	97
Actifs financiers de concession, en cours (IFRIC 12)	-	27	-	31
Actifs incorporels de concession, en cours (IFRIC 12)	66	-	56	-
Pertes de valeurs sur actifs de contrat	-	-	-	-
<b>Passifs de contrats</b>	<b>159</b>	<b>596</b>	<b>164</b>	<b>589</b>
Passifs de contrats de construction	-	185	-	173
Passifs de renouvellement (IFRIC12)	-	129	-	119
Avances et acomptes reçus	-	252	-	265
Produits constatés d'avance	-	8	-	8
Passifs de concession (IFRIC 12)	159	22	164	25

La variation des actifs et passifs contrats se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Flux de trésorerie	Périmètre et effets de change	Autres	31 décembre
					2025
<b>Actifs de contrats - non courant</b>	<b>56</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>66</b>
Actifs incorporels de concession, en cours (IFRIC 12)	56	13	0	(3)	66
<b>Passifs de contrat - non courant</b>	<b>164</b>	<b>(7)</b>	<b>2</b>	<b>(0)</b>	<b>159</b>
Passifs de concession (IFRIC 12)	164	(7)	2	(0)	159
<b>Actifs contrats - courant</b>	<b>313</b>	<b>33</b>	<b>(18)</b>	<b>10</b>	<b>338</b>
Actifs de contrats de construction	185	(7)	(13)	(0)	164
Actifs de renouvellement (IFRIC12)	97	40	(1)	10	146
Actifs financiers de concession, en cours (IFRIC 12)	31	0	(4)	(0)	27
<b>Passifs contrats - courant</b>	<b>589</b>	<b>6</b>	<b>(8)</b>	<b>9</b>	<b>596</b>
Passifs de contrats de construction	173	14	(4)	2	185
Passifs de renouvellement (IFRIC12)	119	3	1	6	129
Avances et acomptes reçus	265	0	(6)	(7)	252
Produits constatés d'avance	8	(0)	(0)	(0)	8
Passifs de concession (IFRIC 12)	25	(12)	1	8	22

### 5.3.3 Autres actifs et passifs courants

L'évolution des autres actifs et passifs courants se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Flux de trésorerie	Périmètre et effets de change		Autres	31 décembre 2025
Créances fiscales (hors créances d'impôts exigibles)	564	37	4		(44)	562
Créances sociales	7	3	0		(0)	10
Charges constatées d'avance	36	13	2		(0)	50
Avances et acomptes versés	88	(38)	(3)		0	48
Autres actifs courants bruts	153	(3)	(3)		(3)	144
Pertes de valeur sur autres actifs courants	(4)	(0)	0		0	(4)
<b>Autres actifs courants</b>	<b>844</b>	<b>12</b>	<b>0</b>		<b>(46)</b>	<b>810</b>
Dettes à reverser pour compte de tiers	924	105	-		-	1 028
Dettes sociales	825	19	(2)		130	973
Dettes fiscales (hors dettes d'impôts exigibles)	533	79	(2)		(37)	572
Autres produits constatés d'avance	152	31	4		(0)	187
Autres passifs courants	171	14	7		(48)	144
<b>Autres passifs courants</b>	<b>2 605</b>	<b>248</b>	<b>7</b>		<b>44</b>	<b>2 904</b>

Les dettes à reverser pour compte de tiers correspondent aux sommes et redevances collectées pour le compte des autorités publiques ou des tiers au titre des services qui sont rendus au public et qui ne relèvent pas du périmètre de Suez.

Les dettes sociales comprennent les passifs au titre des paiements fondés sur des actions (362 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 215 millions d'euros au 31 décembre 2024) voir Note 15.2 ; les autres mouvements concernent principalement le plan d'actionnariat salarié mis en place en 2025 dont les actions émises par une augmentation de capital de 130 millions d'euros ont été reclassées en dettes sociales car qualifiées d'instruments de dettes (voir Notes 12.2 et 15.2).

## Note 6 Résultat, actifs et passifs financiers

### 6.1 Résultat financier

(en millions d'euros)	2025			2024		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de l'endettement financier net	(249)	37	(212)	(237)	48	(189)
Autres produits et charges financiers	(38)	69	31	(33)	50	16
<b>Résultat financier</b>	<b>(287)</b>	<b>106</b>	<b>(181)</b>	<b>(270)</b>	<b>97</b>	<b>(173)</b>

#### 6.1.1 Coût de l'endettement financier net

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts sur les emprunts bruts (évalués au taux d'intérêt effectif), les résultats des opérations de couverture des risques de change et de taux sur les emprunts bruts, ainsi que les produits d'intérêts sur les placements de trésorerie et les variations de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	2025			2024		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Intérêts sur dettes financières brutes	(210)	-	(210)	(209)	-	(209)
Intérêts sur dettes de location	(23)	-	(23)	(18)	-	(18)
Gains (pertes) de change sur dettes financières et couvertures associées	(11)	5	(6)	(4)	12	7
Produits d'intérêt sur trésorerie et équiv. de trésorerie et actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	29	29	-	36	36
Autres	(6)	3	(3)	(6)	-	(6)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(249)</b>	<b>37</b>	<b>(212)</b>	<b>(237)</b>	<b>48</b>	<b>(189)</b>

L'augmentation de la charge d'intérêts sur les dettes de location est principalement due à l'augmentation du volume des dettes de location intervenue fin 2024 avec un plein impact sur le compte de résultat 2025.

Les gains et pertes de change sur les emprunts et couvertures associées comprennent la part inefficace des dérivés (« cross-currency swaps ») que le Groupe a qualifié en couverture d'investissement net de ses investissements détenus en Chine (voir Note 6.3.4). En 2025, la partie inefficace comptabilisée en résultat dans le cadre de ces couvertures d'investissement net était une perte de 3 millions d'euros (un gain de 3 millions d'euros en 2024), tandis que la partie efficace comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (avant effet d'impôt) s'est élevée à 42 millions d'euros ((14) millions d'euros en 2024).

## 6.1.2 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2025			2024		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long-terme	(9)	-	(9)	(10)	-	(10)
Effets des taux d'actualisation sur les provisions et passifs à long terme	-	42	42	-	12	12
Variation de juste valeur des dérivés non inclus dans l'endettement net	(3)	-	(3)	(1)	-	(1)
Produits des actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / OCI	-	3	3	-	1	1
Autres	(25)	23	(2)	(22)	37	15
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>(38)</b>	<b>69</b>	<b>31</b>	<b>(33)</b>	<b>50</b>	<b>16</b>

Les produits sur les provisions à long terme (voir Note 13) et passifs de concession à long terme résultent d'une importante augmentation des taux d'actualisation en 2025 et en 2024.

## 6.2 Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les différentes catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exclusion des clients et autres débiteurs ainsi que des fournisseurs et autres créanciers :

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
		Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instrument financiers dérivés	6.2.3	59	37	96	19	37	56
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2.2.1	6	-	6	10	-	10
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6.2.2.2	41	-	41	49	-	49
Prêts et créances au coût amorti	6.2.2.3	390	316	707	310	264	574
<b>Actifs financiers</b>		<b>496</b>	<b>353</b>	<b>850</b>	<b>387</b>	<b>301</b>	<b>688</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	6.2.1	<b>-</b>	<b>1 481</b>	<b>1 481</b>	<b>-</b>	<b>1 282</b>	<b>1 282</b>
Dettes financières	6.2.1	6 150	468	6 618	5 752	204	5 956
Dettes de location	10.2	578	133	711	592	145	736
Instrument financiers dérivés	6.2.3	6	40	46	16	42	58
Autres passifs financiers		2	-	2	3	-	3
<b>Passifs financiers</b>		<b>6 737</b>	<b>640</b>	<b>7 377</b>	<b>6 362</b>	<b>390</b>	<b>6 752</b>

### 6.2.1 Passifs financiers

#### Comptabilisation initiale

Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres dettes, les emprunts, y compris les découverts bancaires, les instruments financiers dérivés et les autres passifs financiers.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et, dans le cas des emprunts, nets des coûts de transaction (tels que les primes ou décotes à l'acquisition ou au remboursement, les commissions ou autres coûts directement attribuables qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif).

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. Sont également présentés en passifs courants, les autres passifs financiers dont la date de règlement ou d'échéance est inférieure à 12 mois à compter de la date de clôture.

#### Évaluation ultérieure

Après leur comptabilisation initiale, les emprunts sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la durée de vie des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Le coût amorti est calculé en tenant compte des coûts

de transaction et l'amortissement du TIE est comptabilisé en résultat comme charges financières sous la ligne « Coût de l'endettement financier net ».

### Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation contractuelle spécifiée est acquittée, annulée ou expirée.

Le Groupe comptabilise une modification ou un échange de dette financière comme une décomptabilisation du passif initial et une comptabilisation du nouveau passif lorsque le nouveau passif n'implique pas le(s) même(s) prêteur(s) ou lorsque les conditions initiales sont modifiées de manière substantielle. Lorsque les modifications ne sont pas substantielles, la dette initiale reste comptabilisée dans l'état de la situation financière, mais le Groupe réévalue la valeur comptable sur la base des flux de trésorerie futurs modifiés attendus sur la durée restante. Les effets de la modification ou de l'échange sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Voir Note 6.2.3 pour les dérivés et Note 10.2 pour les dettes de location.

L'endettement financier net se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<i>Emprunts obligataires</i>	5 913	-	5 913	5 524	-	5 524
<i>Billets de trésorerie</i>	-	301	301	-	-	-
<i>Tirages sur facilités de crédit</i>	117	-	117	87	3	90
<i>Autres emprunts bancaires</i>	74	41	115	122	74	196
<i>Autres emprunts</i>	55	35	89	59	50	109
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	-	34	34	-	22	22
<i>Impact du coût amorti</i>	(8)	57	49	(40)	55	15
<b>Dettes financières</b>	<b>6 150</b>	<b>468</b>	<b>6 618</b>	<b>5 752</b>	<b>204</b>	<b>5 956</b>
Dettes de location	578	133	711	592	145	736
Instruments dérivés relatifs à la dette - passif	6	12	18	16	16	32
<b>Dettes brute</b>	<b>6 735</b>	<b>612</b>	<b>7 347</b>	<b>6 359</b>	<b>365</b>	<b>6 724</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 481)	(1 481)	-	(1 282)	(1 282)
Instruments dérivés relatifs à la dette - actif	(47)	(12)	(59)	(18)	(12)	(30)
<b>Endettement financier net</b>	<b>6 688</b>	<b>(881)</b>	<b>5 807</b>	<b>6 341</b>	<b>(930)</b>	<b>5 411</b>
Moins Impact du coût amorti	8	(57)	(49)	40	(55)	(15)
Moins instruments dérivés	41	-	41	2	(4)	(2)
<b>Endettement net, hors coût amorti et instruments financiers dérivés</b>	<b>6 736</b>	<b>(938)</b>	<b>5 798</b>	<b>6 383</b>	<b>(988)</b>	<b>5 395</b>

La sensibilité de l'endettement financier net au risque de taux d'intérêt et au risque de change est présentée en Note 6.3.

### Variation de l'endettement financier net

La variation de l'endettement financier net sur la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Flux non cash						31 décembre 2025
	2024	Flux de trésorerie	Effet change	Variation de périmètre	Variation de juste valeur et coût amorti	Autres	
<i>Emprunts obligataires</i>	5 524	425	(36)	-	-	-	5 913
<i>Billets de trésorerie</i>		301	-	-	-	-	301
<i>Tirages sur facilités de crédit</i>	90	13	0	3	-	10	117
<i>Autres emprunts bancaires</i>	196	(72)	(10)	10	-	(10)	115
<i>Autres emprunts</i>	109	(17)	(2)	(0)	-	-	89
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	22	7	(1)	6	-	-	34
<i>Impact du coût amorti</i>	15	(2)	0	-	36	0	49
<b>Dettes financières</b>	<b>5 956</b>	<b>655</b>	<b>(48)</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>6 618</b>
Dettes de location	736	(156)	(5)	(1)	(0)	137	711
Instruments dérivés relatifs à la dette - passif	32	-	4	-	19	(36)	18
<b>Dettes brute</b>	<b>6 724</b>	<b>499</b>	<b>(50)</b>	<b>18</b>	<b>55</b>	<b>101</b>	<b>7 347</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 282)	(221)	22	(21)	-	22	(1 481)
Instruments dérivés relatifs à la dette - actif	(30)	-	(3)	(0)	(62)	36	(59)
<b>Endettement financier net</b>	<b>5 411</b>	<b>278</b>	<b>(31)</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	<b>159</b>	<b>5 807</b>

En 2025, SUEZ a émis deux taps pour un montant total de 425 millions d'euros sur ses obligations arrivant à échéance en novembre 2033, portant un coupon de 4,50 %, et sur ses obligations arrivant à échéance en novembre 2032, portant un taux d'intérêt de 5,00 % (voir les obligations en circulation ci-dessous).

Depuis février 2025, le Groupe a commencé à utiliser son programme de billets de trésorerie mis en place avec la Banque de France. Au 31 décembre 2025, les billets de trésorerie tirés s'élèvent à 301 millions d'euros.

Les tirages sur les facilités de crédit correspondent uniquement aux facilités de crédit détenues par les filiales. La facilité de crédit de 750 millions d'euros détenue par Suez S.A. est restée inutilisée (voir Note 6.3.6.1).

Les impacts de l'évaluation au coût amorti comprennent les intérêts courus sur la dette brute ainsi que les primes et commissions liées à la mise en place des emprunts.

Les autres variations des dettes de location pour 137 millions d'euros, correspondent notamment à des nouveaux contrats de location pour 205 millions d'euros et à l'actualisation des dettes de location pour (68) millions d'euros.

Les dérivés liés à la dette correspondent à la juste valeur des instruments dérivés liés à la dette, qu'ils soient ou non désignés comme couvertures, détaillés dans la Note 6.2.3.

## Obligations

Le tableau ci-dessous présente le détail des obligations en circulation au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)

Date émission	Nominal	Taux <sup>(a)</sup>	Coupon	Maturité
Mai 2022	750	Fixe	1,875%	24 mai 2027
Mai 2022	850	Fixe	2,375%	24 mai 2030
Mai 2022	1 000	Fixe	2,875%	24 mai 2034
Octobre 2022	800	Fixe	4,625%	3 novembre 2028
Octobre 2022	1 075	Fixe	5,000%	3 novembre 2032
Octobre 2023 (GBP)	688	Fixe	6,625%	5 octobre 2043
Novembre 2023	750	Fixe	4,500%	13 novembre 2033
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>5 913</b>			

(a) Correspondant aux taux post-swap

En 2023, SUEZ a émis deux « green bonds » dans le cadre de deux opérations portant respectivement sur 600 millions de livres sterling et 500 millions d'euros. Les fonds ont été affectés au refinancement de projets verts éligibles, comme le confirme le rapport sur les Green Bonds daté du 29 novembre 2024.

En 2025, SUEZ a émis, le 2 juillet, un tap de 250 millions d'euros sur ses obligations arrivant à échéance en novembre 2033, portant un taux d'intérêt de 4,50 %, et, le 19 novembre, un tap de 175 millions d'euros sur ses obligations arrivant à échéance en novembre 2032, portant un taux d'intérêt de 5,00 %. Lors de l'émission, SUEZ a reçu une soulte de 29 millions d'euros afin de refléter la différence avec les taux du marché ; le montant est amorti linéairement sur la durée de vie des obligations sous-jacentes.

En février 2026, Moody's a confirmé une notation à Baa2 avec perspective négative.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 1 481 millions d'euros au 31 décembre 2025 (1 282 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Ils se composaient principalement de trésorerie disponible pour 724 millions d'euros, de dépôts à court terme pour 412 millions d'euros et de comptes courants avec des participations non consolidées s'élevant à 344 millions d'euros, dont 312 millions d'euros avec Suez Holding (voir Note 16.1).

### 6.2.2 Actifs financiers

#### Classification

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe classe ses actifs financiers pour leur réévaluation ultérieure selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique du Groupe pour les gérer :

- les actifs financiers avec des flux de trésorerie uniquement constitués des paiements du principal et des intérêts (SPPI) (principalement des instruments de dette) sont classés et évalués
  - au coût amorti lorsqu'ils sont détenus par le Groupe dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels ; ils comprennent les prêts et créances ;
  - à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JVOCI) lorsqu'ils sont détenus par le Groupe dans le but de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Le Groupe ne détient pas de tels actifs financiers ;

- les autres actifs financiers (principalement des dérivés et des instruments de capitaux propres) sont classés et évalués à la juste valeur par résultat (JVPL), quel que soit le modèle économique.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut choisir de classer de manière irrévocable ses instruments de capitaux propres comme désignés à la JVOCI. Le classement est déterminé au cas par cas pour chaque instrument.

Les actifs financiers sont présentés comme des actifs courants dans l'état de la situation financière lorsque leur date de règlement ou d'échéance intervient dans les douze mois à compter de la date de clôture.

#### **Comptabilisation initiale et évaluation**

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la JVPL, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier. Les coûts de transaction des actifs financiers évalués à la JVPL sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Les créances Clients qui ne contiennent pas de composante significative de financement sont comptabilisées à leur juste valeur, qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale (voir Note 5.3.1).

#### **Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)**

Le Groupe classe dans cette catégorie les créances clients, prêts et créances liés aux participations mises en équivalence ou non consolidées, créances sur contrats de concession, dépôts de garantie...

Les actifs financiers au coût amorti sont ensuite évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et les produits d'intérêts provenant de ces actifs financiers sont comptabilisés directement en résultat.

Les gains et pertes sont comptabilisés en résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (JVOCI)**

Le Groupe classe dans cette catégorie les instruments de capitaux propres qu'il a choisi, de désigner à la JVOCI lors de leur comptabilisation initiale.

Ces instruments de capitaux propres sont ensuite évalués à leur juste valeur dont les variations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global lorsqu'elles surviennent. Les gains et pertes cumulés dans les capitaux propres ne sont jamais recyclés en résultat. Les dividendes des instruments de capitaux propres à la JVOCI continuent à être comptabilisés en résultat lorsque le droit au paiement est établi.

#### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat (JVPL)**

Le Groupe classe dans cette catégorie les instruments dérivés (voir Note 6.2.3) et les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de classer à la JVOCI.

Les actifs financiers à JVPL sont ensuite évalués à leur juste valeur dont les variations sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles surviennent. Les dividendes des instruments de capitaux propres à la JVPL sont comptabilisés en résultat lorsque le droit au paiement est établi.

#### **Dépréciation**

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) pour tous les instruments de dette qui ne sont pas détenus à la JVPL et calculée sur les actifs pris individuellement.

Les ECL sont comptabilisées en deux étapes. Pour les expositions au risque de crédit pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la provision pour ECL couvrent les pertes de crédit des défauts attendues sur les 12 prochains mois (ECL sur 12 mois). Pour les expositions au risque de crédit pour lesquelles le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale, la provision est requise pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie restante de l'exposition, quel que soit le moment du défaut (ECL sur la durée de vie).

Pour les créances clients, les autres créances et les actifs de contrats (voir Note 5.3), le Groupe applique une approche simplifiée pour calculer les ECL, dans le cadre de laquelle il comptabilise une provision sur des ECL sur la durée de vie et des matrices de risque de crédit mises à jour au moins une fois par an. Ces matrices sont établies par catégories homogènes de clients, adaptées aux environnements locaux, en tenant compte des taux de défaut historiques observés et de données prévisionnelles.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie disponible, ainsi que les placements à court terme considérés comme liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, soumis à un risque négligeable de changement de valeur conformément à IAS 7 et détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés comme des passifs financiers courants dans l'état de la situation financière (voir Note 6.2.1).

### 6.2.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en Note 6.2.3.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des titres non cotés détenus par le Groupe. Leur évolution sur la période s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>
<b>31 décembre 2024</b>	<b>10</b>
Acquisitions	1
Cessions (valeur nette comptable)	(10)
Variation de juste valeur par résultat	5
Variations de périmètre, change et divers	0
<b>31 décembre 2025</b>	<b>6</b>

Les produits générés par ces titres non cotés sont non significatifs.

### 6.2.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global (non recyclable) correspondent à des titres non cotés détenus par le Groupe. Leur variation sur l'exercice s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>
<b>31 décembre 2024</b>	<b>49</b>
Acquisitions	5
Cessions (valeur nette comptable)	(1)
Variation de juste valeur par autres éléments du résultat global	(11)
Variations de périmètre, change et divers	(2)
<b>31 décembre 2025</b>	<b>41</b>

Les produits générés par ces titres sont non significatifs.

### 6.2.2.3 Prêts et créances au coût amorti

Les autres prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs détaillés en Note 5.3.1.) se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts, dépôts et cautionnements	301	130	431	207	78	285
Créances de concessions	236	247	483	261	211	472
<b>Montants bruts</b>	<b>537</b>	<b>377</b>	<b>915</b>	<b>468</b>	<b>289</b>	<b>756</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>(147)</b>	<b>(61)</b>	<b>(208)</b>	<b>(158)</b>	<b>(25)</b>	<b>(183)</b>
<b>Autres prêts et créances au coût amorti - Net</b>	<b>390</b>	<b>316</b>	<b>707</b>	<b>310</b>	<b>264</b>	<b>574</b>

Les prêts, dépôts et garanties comprennent les prêts accordés aux participations mises en équivalence et aux participations non consolidées pour un montant de 146 millions d'euros au 31 décembre 2025 (140 millions d'euros au 31 décembre 2024) ainsi que les dépôts et garanties pour un montant de 213 millions d'euros au 31 décembre 2025 (107 millions d'euros au 31 décembre 2024), dont 182 millions d'euros en garantie de la formule Multiple des deux plans d'actionnariat salarial Go Suez (77 millions d'euros au 31 décembre 2024) (voir Note 15.2).

La valeur brute des prêts et créances au coût amorti s'élève à 915 millions d'euros, avec des dépréciations pour 208 millions d'euros au 31 décembre 2025 (respectivement 756 millions d'euros et 183 millions d'euros au 31 décembre 2024).

En 2025, les produits d'intérêts nets se sont élevés à 30 millions d'euros (33 millions d'euros en 2024) et les dépréciations à 37 millions d'euros, principalement liées aux prêts accordés à des participations mises en équivalence de R&V France pour 30 millions d'euros (voir Note 5.2).

#### 6.2.2.4 Actifs financiers donnés en garantie

Les actifs financiers donnés en garantie pour couvrir des passifs financiers s'élèvent à 47 millions d'euros au 31 décembre 2025 (45 millions d'euros au 31 décembre 2024).

#### 6.2.3 Instruments financiers dérivés actifs et passifs

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des prix des matières premières. Les politiques de gestion des risques liés aux instruments financiers sont présentées dans la Note 6.3.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur varie en réponse à l'évolution d'une ou plusieurs variables observables, qui ne nécessitent aucun investissement net initial significatif et qui sont réglés à une date future. Ils comprennent les swaps, les options et les contrats à terme.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé, puis évalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, sauf si les instruments dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou couvertures d'investissement net.

Les dérivés sont présentés en actifs financiers lorsque leur juste valeur est positive et en passifs financiers lorsque leur juste valeur est négative ; ils sont classés en actifs ou passifs courants lorsque leur échéance résiduelle est inférieure à 12 mois.

##### **Instruments dérivés éligibles à la comptabilité de couverture**

Au début d'une relation de couverture, le Groupe documente que la relation de couverture remplit les critères de la comptabilité de couverture en documentant formellement la relation économique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris comment les variations des flux de trésorerie des instruments de couverture sont supposés compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts, le risque couvert, l'objectif de gestion des risques et la stratégie justifiant la signature de ces opérations de couverture.

##### **Couverture de juste valeur**

Une couverture de juste valeur est une couverture d'une exposition aux variations de juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés et de transactions futures hautement probables.

Les variations de juste valeur des instruments de couverture désignés et qualifiés de couvertures de juste valeur sont comptabilisées en résultat, ainsi que les variations de juste valeur de l'actif ou passif couvert, attribuables au risque couvert.

Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'élément couvert.

##### **Couverture de flux de trésorerie**

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture d'un risque particulier sur les flux de trésorerie d'actifs et passifs comptabilisés et transactions futures hautement probables.

La partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument de couverture désigné et qualifié de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en réserves de couverture de flux de trésorerie, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat sur la ligne « autres produits et charges financiers ».

Sauf lorsque la transaction couverte donne lieu ultérieurement à la comptabilisation d'un élément non financier, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans les périodes où l'élément couvert impacte le résultat et sont présentés sur la même ligne du compte de résultat que celle utilisée pour présenter la perte ou le gain sur l'élément couvert.

Lorsque la transaction couverte donne lieu ultérieurement à la comptabilisation d'un élément non financier, les montants accumulés en capitaux propres sont inclus dans le coût initial de l'actif ou du passif couvert et ultimement comptabilisés en résultat lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

Si la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est arrêtée, les montants accumulés en capitaux propres doivent être maintenus en capitaux propres si les flux de trésorerie futurs couverts sont toujours attendus. A défaut, les montants sont immédiatement reclassés en résultat. Après l'arrêt, une fois que le flux de trésorerie couvert se matérialise, tout montant résiduel en capitaux propres doit être comptabilisé selon la nature de la transaction sous-jacente, comme décrit ci-dessus.

##### **Couvertures d'investissement net**

Une couverture d'investissement net est une couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris une couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net.

Ces couvertures sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie : tout gain ou perte sur l'instrument de couverture en lien avec la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les autres éléments

du résultat global, tandis que le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat sur la ligne « autres produits et charges financiers ».

Lorsque l'activité à l'étranger est cédée, le montant accumulé en capitaux propres est reclassé en résultat.

#### Dérivés ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture

Les dérivés qui ne remplissent pas les conditions pour la comptabilité de couverture comprennent principalement les dérivés qui n'ont pas été documentés en relation de couverture à des fins de comptabilité de couverture.

Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en résultat sur la rubrique « Autres produits et charges financiers » pour les dérivés sur devises, taux d'intérêt et actions, et sous la rubrique « Autres produits ou charges d'exploitation courants » pour les autres dérivés.

(en millions d'euros)	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	47	12	59	18	12	30
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments <sup>(a)</sup>	12	25	38	0	25	26
<b>Instruments financiers dérivés actifs</b>	<b>59</b>	<b>37</b>	<b>96</b>	<b>19</b>	<b>37</b>	<b>56</b>
Instruments financiers dérivés relatifs à la dette	6	12	18	16	16	32
Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés relatifs aux autres éléments <sup>(b)</sup>	0	28	28	-	26	26
<b>Instruments financiers dérivés passifs</b>	<b>6</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>42</b>	<b>58</b>

(a) Comprend notamment les réévaluations d'engagements fermes pour 10 millions d'euros et les roll-forward pour 3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (respectivement 11 millions d'euros et 8 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(b) Comprend notamment les réévaluations d'engagements fermes pour 18 millions d'euros et les roll-forward pour 2 millions d'euros au 31 décembre 2025 (respectivement 3 millions d'euros et 8 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Ces instruments sont mis en place conformément à la politique de gestion des risques du Groupe et sont analysés en Note 6.3.

## 6.2.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

### Évaluation de la juste valeur

Tous les actifs et passifs dont la juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-dessous, selon les données les plus basses qui sont significatives pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation pour lesquelles les données les plus basses qui sont significatives pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable ;
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles les données les plus basses qui sont significatives pour l'évaluation de la juste valeur ne sont pas observables.

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée sur la base du prix du marché. Dans ce cas, ces instruments sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données de marché observables est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation appliqués aux options ou avec la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte lors de l'évaluation des contrats dérivés. Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments comprennent des hypothèses basées sur des données de marché conformément à IFRS 13 :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée sur la base des prix actuels de contrats ayant des profils de maturité similaires, en actualisant la différentiel entre les flux de trésorerie futurs (la différence entre le prix à terme du contrat et le prix à terme recalculé à partir des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- les dérivés sur matières premières sont évalués en fonction des cotations de marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : swaps sur matières premières ou contrats à terme sur matières premières) et des modèles d'évaluation des options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont l'échéance dépasse la

profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables, ou qui sont particulièrement complexes, les évaluations peuvent être basées sur des hypothèses internes ;

- pour les contrats complexes conclus avec des institutions financières indépendantes, le Groupe utilise, à titre exceptionnel, les évaluations réalisées par les contreparties.

Ces instruments sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, sauf si leur évaluation repose de manière significative sur des paramètres non observables. Dans ce cas, ils sont classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Il s'agit principalement d'instruments financiers dérivés dont les maturités dépassent l'horizon observable pour les prix à terme de l'actif sous-jacent, ou pour lesquels certains paramètres, tels que la volatilité sous-jacente, ne sont pas observables.

(en millions d'euros)	31 décembre 2025					31 décembre 2024				
	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur Comptable	Juste Valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres non cotés	47	47	-	-	47	59	59	-	-	59
Instruments financiers dérivés	96	96	-	96	-	56	56	-	56	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>143</b>	<b>143</b>	<b>-</b>	<b>96</b>	<b>47</b>	<b>115</b>	<b>115</b>	<b>-</b>	<b>56</b>	<b>59</b>
Dettes financières	6 618	6 722	5 989	733	-	5 956	6 068	5 604	464	-
Instruments financiers dérivés	46	46	-	46	-	58	58	-	58	-
<i>Dérivés relatifs à la dette</i>	18	18	-	18	-	32	32	-	32	-
<i>Dérivés relatifs aux matières premières</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Dérivés relatifs aux autres éléments</i>	28	28	-	28	-	26	26	-	26	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>6 664</b>	<b>6 768</b>	<b>5 989</b>	<b>780</b>	<b>-</b>	<b>6 014</b>	<b>6 125</b>	<b>5 604</b>	<b>521</b>	<b>-</b>

### Actifs financiers

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 47 millions d'euros au 31 décembre 2025 (voir Note 6.2.2.1 et 6.2.2.2), sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation basés principalement sur des transactions récentes, des flux de trésorerie actualisés ou les valeurs de l'actif net. Ils sont donc classés comme des instruments financiers de niveau 3.

Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et de change, des options de change, des contrats de change à terme de devises et des swaps sur matières premières. Leur juste valeur s'élevait à 96 millions d'euros au 31 décembre 2025. La juste valeur de la plupart de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Ils sont donc classés comme instruments financiers de niveau 2.

### Passifs financiers

Concernant les dettes financières, seuls les emprunts obligataires cotés émis par Suez sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts sont présentés en niveau 2. La juste valeur de tous ces emprunts est évaluée en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt), sur la base de données observables.

Concernant les instruments financiers dérivés, ils sont classés comme des instruments financiers de niveau 2.

## 6.2.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a compensé aucun passif financier dans son état de la situation financière. Par ailleurs, Suez conclut des contrats dérivés de gré à gré avec des banques de premier rang dans le cadre d'accords prévoyant un mécanisme de compensation entre les dettes et créances en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnelle ne remplissent pas les critères d'IAS 32 pour la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans l'état de la situation financière. Toutefois, ils entrent dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Instruments dérivés relatifs à la dette nette et aux autres éléments		Instruments dérivés relatifs aux matières premières		Instruments dérivés relatifs à la dette nette et aux autres éléments		Instruments dérivés relatifs aux matières premières	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut <sup>(a)</sup>	96	(46)	-	-	56	(58)	-	-
<b>Montant net après compensation</b>	<b>92</b>	<b>(42)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>(54)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

## 6.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché.

### 6.3.1 Risques de marché sur matières premières

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie sur les carburants en utilisant des instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

La juste valeur des instruments dérivés sur matières premières est présentée en Note 6.3.4.

### 6.3.2 Risque de change

Les filiales du Groupe opérant principalement en devises locales, l'exposition du Groupe au risque de change lié aux transactions est limitée.

Le risque de conversion se concentre principalement sur les participations détenues au Royaume-Uni, en Chine, en Australie et en Afrique du Sud. La politique de couverture du Groupe en matière d'investissement dans des devises autres que l'Euro, consiste à contracter des dettes libellées dans la même devise que les flux de trésorerie attendus de ces actifs, en fonction de différents indicateurs internes et externes.

Parmi les instruments de couverture utilisés, les emprunts dans la devise concernée constituent le moyen de couverture le plus naturel. Le Groupe utilise aussi des produits dérivés de change (swaps, « cross-currency swaps »...) qui permettent de créer des dettes synthétiques en devises.

#### 6.3.2.1 Instruments financiers par devises

La décomposition par devises de l'encours des dettes financières et celui de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt et de change, est présentée ci-dessous :

##### Encours des dettes financières

(en %)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
EUR	86%	76%	83%	74%
USD	1%	1%	0%	0%
GBP	10%	9%	10%	7%
CNY	0%	9%	0%	11%
MOP	0%	0%	1%	1%
ZAR	1%	1%	1%	1%
TWD	0%	1%	0%	0%
Autres devises	2%	3%	5%	6%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

##### Endettement financier net

(en %)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
EUR	89%	77%	86%	74%
USD	0%	0%	0%	0%
GBP	13%	12%	15%	12%
CNY	-2%	9%	-3%	10%
MOP	0%	0%	1%	1%
ZAR	1%	1%	1%	1%
TWD	0%	0%	0%	0%
Autres devises	-1%	1%	0%	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### 6.3.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés).

En ce qui concerne le risque de change, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les états financiers consolidés d'une variation de +/- 10 % des taux de change par rapport aux taux de clôture.

### Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de change

Les variations des taux de change par rapport à l'euro n'affectent le résultat que par le biais des gains et pertes sur les passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des entités les détenant à leur bilan, et dans la mesure où ces passifs ne sont pas qualifiés de couvertures d'investissement net. Une variation uniforme de +/- 10 % des devises étrangères par rapport à l'euro générerait un gain ou une perte de 4 millions d'euros.

### Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Au 31 décembre 2025, une variation uniforme de +/- 10 % des taux de change par rapport à l'euro générerait respectivement un impact négatif ou positif de 4 millions d'euros sur les capitaux propres.

Au 31 décembre 2025, pour les passifs financiers (dettes et dérivés) qualifiés de couvertures d'investissement net, une variation uniforme de +/- 10 % des taux de change par rapport à l'euro générerait respectivement un impact négatif ou positif de 57 millions d'euros sur les capitaux propres. Cette variation est compensée par un effet inverse sur l'investissement net dans les devises couvertes.

## 6.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe vise à réduire ses coûts de financement en limitant l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe consiste à diversifier les références de taux d'intérêt de la dette nette entre taux fixes et taux variables. L'objectif du Groupe est d'atteindre une structure de taux d'intérêt équilibrée pour sa dette nette à moyen terme (5 à 15 ans). La structure de taux d'intérêt peut varier en fonction des tendances du marché.

Le Groupe utilise donc des instruments de couverture (en particulier des swaps) pour se protéger contre les hausses des taux dans les devises dans lesquelles la dette est libellée.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est gérée de manière centralisée et régulièrement revue (généralement sur une base mensuelle) lors des réunions du Comité de trésorerie. Tout changement significatif dans la structure de taux d'intérêt est soumis à l'approbation préalable de la Direction. Le tableau en Note 6.3.3.1 décompose l'encours des dettes financières par type de taux.

Le coût de la dette est sensible aux variations des taux d'intérêt pour toutes les dettes à taux variable. Le coût de la dette est également impacté par les variations de valeur de marché des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture au sens d'IFRS 9.

L'exposition principale du Groupe au risque de taux d'intérêt provient des prêts et emprunts libellés en euro et en livre sterling, qui représentent la quasi-totalité de l'endettement net au 31 décembre 2025.

### 6.3.3.1 Instruments financiers par type de taux

La décomposition par type de taux de l'encours des dettes financières et celui de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

#### Encours des dettes financières

(en %)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Taux variable	9%	7%	4%	3%
Taux fixe	91%	93%	96%	97%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### Endettement financier net

(en %)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Taux variable	-13%	-15%	-22%	-24%
Taux fixe	113%	115%	122%	124%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la part variable négative de l'endettement financier net est due à l'inclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevant respectivement à 1 481 et 1 282 millions d'euros comme présentée en Note 6.2.1.

### 6.3.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de l'endettement financier net à la date de clôture (y compris instruments financiers avec une composante de taux d'intérêt).

En ce qui concerne le risque de taux d'intérêt, la sensibilité est calculée sur la base de l'impact d'une variation de taux de +/- 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la fin de l'exercice.

#### Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

Une variation de +/- 1 % des taux d'intérêt à court terme (pour l'ensemble des devises) sur le montant nominal de la dette nette à taux variable, y compris la dette indexée sur l'inflation, et la composante à taux variable des dérivés aurait un impact négatif ou positif de 5 millions d'euros.

Une augmentation ou une diminution de 1 % de toutes les courbes de rendement (identique pour toutes les devises) n'aurait pas d'impact négatif ou positif lié à la variation de juste valeur des dérivés non qualifiés.

#### Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des taux d'intérêt (pour l'ensemble des devises) générerait un gain de 26 millions d'euros dans les capitaux propres en raison de la variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie et comptabilisés dans l'état de la situation financière. En revanche, une diminution de 1 % générerait une perte de 26 millions d'euros.

### 6.3.4 Couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change, de taux d'intérêt et de matières premières sont présentés ci-dessous.

#### Décomposition par risque

##### Dérivés sur matières premières

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 n'est pas significative.

##### Dérivés de change

(en millions d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Couvertures de juste valeur	6	394	(6)	336
Couvertures des flux de trésorerie	(1)	51	(4)	61
Couvertures d'investissement net	41	570	(1)	615
Dérivés non qualifiés de couverture	-	263	(0)	192
<b>Total</b>	<b>46</b>	<b>1 278</b>	<b>(11)</b>	<b>1 204</b>

##### Couverture d'investissement net

En 2024 et en 2025, le Groupe a utilisé des instruments dérivés (« cross-currency swaps ») qualifiés de couverture d'investissement net pour ses filiales en Chine. La part effective cumulée de ces couvertures d'investissement net comptabilisée en capitaux propres s'élevait à 28 millions d'euros au 31 décembre 2025 ((14) millions d'euros au 31 décembre 2024). En 2025, la part inefficace comptabilisée en résultat dans le cadre de ces couvertures d'investissement net était une perte de 3 millions d'euros (un gain de 3 millions d'euros en 2024), tandis que la part efficace comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (hors impôt) s'élevait à 42 millions d'euros (voir Note 6.1.1).

##### Dérivés de taux d'intérêt

(en millions d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie	12	96	1	50
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>96</b>	<b>1</b>	<b>50</b>

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont positives pour un actif et négatives pour un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change qui couvrent des engagements fermes libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à des couvertures de flux d'exploitation futurs en devises étrangères, des couvertures d'acquisition, ainsi qu'à des couvertures de taux d'intérêt de refinancements obligatoires hautement probables.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui, en raison de leur nature et du fait qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IFRS 9, ne peuvent pas être qualifiés de couverture à des fins comptables.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements libellés en devises étrangères, principalement des prêts intra-groupes que le Groupe peut accorder à ses filiales dans leur devise locale. En outre, l'effet des dérivés de change est presque intégralement compensé par des résultats de conversion sur les éléments couverts.

## Décomposition par maturité

### Couvertures de juste valeur

La juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur peut être ventilée par échéance comme suit :

<b>31 décembre 2025</b> (en millions d'euros)	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>[1 à 2 ans[</b>	<b>[2 à 5 ans[</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Juste valeur des dérivés par date de maturité	6	4	1	1	-
<b>31 décembre 2024</b> (en millions d'euros)	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>[1 à 2 ans[</b>	<b>[2 à 5 ans[</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(6)	(3)	(1)	(2)	-

Ils couvrent principalement les risques de change.

Au 31 décembre 2025, l'impact net dans le compte de résultat des couvertures de juste valeur est inférieur à 1 million d'euros.

### Couvertures des flux de trésorerie

La juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie peut être ventilée par échéance comme suit :

<b>31 décembre 2025</b> (en millions d'euros)	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>[1 à 2 ans[</b>	<b>[2 à 5 ans[</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Couvertures des flux de trésorerie	12	(1)	-	-	13
<b>31 décembre 2024</b> (en millions d'euros)	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>[1 à 2 ans[</b>	<b>[2 à 5 ans[</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Couvertures des flux de trésorerie	(2)	(2)	(1)	(0)	1

Ils couvrent principalement les risques de change et de taux d'intérêt.

Les gains et pertes latents directement comptabilisés en capitaux propres – part du Groupe en 2025 s'élèvent à (19) millions d'euros (y compris les impacts des entreprises associées). La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée dans le compte de résultat était nulle.

### Couvertures d'investissement net

La juste valeur des dérivés qualifiés de couvertures d'investissement net peut être ventilée par échéance comme suit :

<b>31 décembre 2025</b> (en millions d'euros)	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>[1 à 2 ans[</b>	<b>[2 à 5 ans[</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Couvertures d'investissement net	41	-	41	-	-
<b>31 décembre 2024</b> (en millions d'euros)	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>[1 à 2 ans[</b>	<b>[2 à 5 ans[</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Couvertures d'investissement net	(1)	-	-	(1)	-

Ils couvrent principalement les risques de change.

## 6.3.5 Risque de contrepartie

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé au risque de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsqu'elles ne sont pas en mesure de remplir leurs obligations contractuelles. Ce risque résulte de la combinaison du risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), du risque de livraison (non-livraison des prestations ou livraisons déjà payées) et du risque de remplacement des contrats défaillants.

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur ses activités financières peut être évaluée à la valeur comptable des actifs financiers au coût amorti, soit 5 264 millions d'euros au 31 décembre 2025 (4 891 millions d'euros au 31 décembre 2024).

#### Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti

L'évolution des créances clients et autres créances est présentée en Note 5.3.1.

L'évolution des prêts et autres créances au coût amorti est présentée en Note 6.2.2.3.

#### Risque de contrepartie lié aux activités d'investissement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe investit la majeure partie de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture financière avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées sur l'accréditation des contreparties en fonction de leur notation de crédit, de leur exposition financière, ainsi que de facteurs objectifs de marché (credit default swaps, capitalisation boursière), et sur l'évaluation des limites de risque.

Au 31 décembre 2025, le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" ainsi que les instruments dérivés actifs étaient les éléments les plus significatifs soumis au risque de contrepartie.

### 6.3.6 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque d'insuffisance de liquidités l'empêchant de respecter ses engagements contractuels.

#### 6.3.6.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- diversification des sources de financements entre les marchés bancaires et les marchés des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (1 481 millions d'euros), nets des découverts bancaires et des comptes courants passifs (34 millions d'euros), s'élevaient à 1 447 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, le Groupe disposait spécifiquement de 939 millions d'euros de facilités de crédit confirmées, dont 117 millions d'euros tirés ; les facilités de crédit non utilisées s'élevaient donc à 822 millions d'euros, dont 6 millions d'euros arriveront à échéance en 2026. Ces facilités comprennent un club deal multidevises de 750 millions d'euros, avec une échéance actuelle à mai 2027 après l'exercice en 2023 d'une des deux options d'extension d'un an.

Au 31 décembre 2025, le financement bancaire représentait 3,5 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs qui ne correspondent pas à des ressources financières à long-terme). Le financement provenant des marchés de capitaux, composé uniquement d'émissions obligataires, représentait 95,1 % de l'encours des dettes financières.

#### 6.3.6.2 Flux contractuels non actualisés liés aux emprunts

Les flux contractuels non actualisés du principal des emprunts, par échéance et par type de prêteurs sont les suivants :

31 décembre 2025 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[	[2 à 5 ans[	> 5 ans
Emprunts obligataires	5 913	-	750	1 650	3 513
Billets de trésorerie	301	301	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	117	-	49	15	53
Autres emprunts bancaires	115	41	52	11	11
Autres emprunts	89	35	13	13	28
<b>Emprunts</b>	<b>6 535</b>	<b>377</b>	<b>864</b>	<b>1 689</b>	<b>3 605</b>
Découverts bancaires et comptes courants	34	34	-	-	-
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>6 569</b>	<b>411</b>	<b>864</b>	<b>1 689</b>	<b>3 605</b>

31 décembre 2024 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[	[2 à 5 ans[	> 5 ans
Emprunts obligataires	5 524	-	-	1 550	3 974
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	90	3	44	-	44
Autres emprunts bancaires	196	74	35	72	15
Autres emprunts	109	50	5	17	36
<b>Emprunts</b>	<b>5 919</b>	<b>127</b>	<b>84</b>	<b>1 640</b>	<b>4 068</b>
Découverts bancaires et comptes courants	22	22	-	-	-
<b>Encours des dettes financières</b>	<b>5 940</b>	<b>149</b>	<b>84</b>	<b>1 640</b>	<b>4 068</b>

Les flux contractuels non actualisés des intérêts sur emprunts par échéance sont les suivants :

31 décembre 2025 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[	[2 à 5 ans[	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 068	242	248	600	978

31 décembre 2024 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[	[2 à 5 ans[	> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 166	225	224	612	1 105

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes de location par échéance et par nature sont présentés en Note 10.2.

### 6.3.6.3 Covenants financiers

Certains emprunts contractés par les filiales du Groupe ou par Suez S.A. pour le compte de ses filiales, comportent des clauses imposant le respect de certains ratios. Les définitions de ces clauses financières sont précisées dans la documentation contractuelle attachée à l'emprunt et peuvent être révisées pendant la durée du prêt. Le non-respect de ces clauses n'entraîne pas nécessairement le remboursement anticipé de l'emprunt. Suez estime que l'existence de ces clauses ne présente pas de risque significatif pour la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2025, aucune de ces clauses n'a été activée.

Le tableau suivant présente les emprunts contractés par le Groupe au 31 décembre 2025, d'un montant supérieur à 20 millions d'euros :

Nature	Taux Fixe / Variable	Montant global des lignes	Montant utilisé	Échéance	Covenant
		au 31 déc. 2025 (en millions d'euros)	au 31 déc. 2025 (en millions d'euros)		
Emprunts obligataires	Fixe	750	750	2027	Non
Emprunts obligataires	Fixe	850	850	2030	Non
Emprunts obligataires	Fixe	1 000	1 000	2034	Non
Emprunts obligataires	Fixe	800	800	2028	Non
Emprunts obligataires	Fixe	1 075	1 075	2032	Non
Emprunts obligataires	Fixe	688	688	2043	Non
Emprunts obligataires	Fixe	750	750	2033	Non
Autres* (France)	Variable	93	93	2047	Oui
Autres* (Afrique du Sud)	Variable	51	51	2027	Oui
Autres* (Macau)	Variable	21	21	2027	Non
Autres* (Australie)	Variable	25	25	2034	Non

\* Tirages sur facilités de crédit, autres emprunts bancaires et autres emprunts.

## Note 7 Impôt sur les sociétés

La charge ou le produit d'impôt de la période comprend la charge d'impôt courant et les variations des actifs et passifs d'impôts différés attribuables aux différences temporelles et aux pertes fiscales non utilisées. Cela comprend le montant comptabilisé en France au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cet impôt répond à la définition de l'impôt sur les résultats selon IAS 12.

Les différences temporelles entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés en utilisant les taux d'imposition qui ont été promulgués ou substantiellement promulgués à la clôture et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il résulte d'un goodwill pour lequel la perte de valeur n'est pas déductible ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal et ne donne pas lieu à des différences temporelles imposables et déductibles égales.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que des montants imposables futurs seront disponibles pour utiliser ces différences temporelles et ces pertes.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date de retournement, et dans la mesure où il est probable que la différence se résorbera dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la position fiscale de chaque société ou du résultat global des sociétés incluses dans le groupe d'intégration fiscale et sont présentés comme actifs ou passifs dans les états de la situation financière pour leur position nette par entité fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture afin de tenir compte, en particulier, de l'impact des modifications des lois et taux d'imposition en vigueur et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts courants et les impôts différés sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est également comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Suez S.A. et une grande partie de ses filiales françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Suez Holding. Conformément aux règles fiscales en vigueur et à l'accord d'intégration fiscale conclu avec Suez Holding, les pertes subies au cours d'un exercice par les filiales pendant leur appartenance au groupe d'intégration fiscale sont automatiquement transférées à Suez Holding et une compensation partielle pour ces pertes est transférée à ces filiales.

### 7.1 Produit (charge) d'impôt

Le produit d'impôt comptabilisé en résultat de l'exercice s'élève à 39 millions d'euros en 2025 contre une charge de 196 millions d'euros en 2024, comme détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	2025	2024
Impôt exigible	(86)	(89)
Impôts différés	125	(107)
<b>Total produit (charge) d'impôt comptabilisé en résultat</b>	<b>39</b>	<b>(196)</b>

## Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé

La réconciliation entre le produit (charge) d'impôt théorique et le produit (charge) d'impôt effectif est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(657)</b>	<b>(175)</b>
- Quote part de résultat net des participations mises en équivalence	183	179
- Produit (charge) d'impôt	39	(196)
<b>Résultat avant impôt et quote part de résultat net des participations mises en équivalence (A)</b>	<b>(879)</b>	<b>(158)</b>
<i>Dont sociétés françaises</i>	(921)	(290)
<i>Dont sociétés hors France</i>	42	132
Taux d'impôt statutaire de SUEZ (B)	25,83%	25,83%
<b>Produit (charge) d'impôt théorique (C) = (A) x (B)</b>	<b>227</b>	<b>41</b>
Différence entre le taux d'impôt statutaire de SUEZ et le taux d'impôt statutaire applicable dans les juridictions françaises et étrangères	(13)	(3)
Différences permanentes	(35)	(19)
Produits taxés à taux réduit ou exempté d'impôt	6	7
Compléments d'impôt	(28)	(31)
Impôts différés actifs non reconnus	(113)	(201)
Impact des changements de taux d'impôt	(2)	-
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	4	2
Autres	(8)	7
<b>Produit (charge) d'impôt comptabilisé en résultat</b>	<b>39</b>	<b>(196)</b>
<b>Taux d'impôt effectif (produit (charge) d'impôt rapporté au résultat avant impôt et quote part de résultat net des participations mises en équivalence)</b>	<b>-4,44%</b>	<b>-124,05%</b>

En 2025, les différences permanentes comprennent les effets du nouveau plan Go SUEZ ainsi que la livraison des plans 2022 de rémunération fondée sur des actions pour (9) millions d'euros ; elles comprennent également les pertes de valeur non déductibles pour (16) millions d'euros.

Les compléments d'impôt comprennent principalement la CVAE en France pour 7 millions d'euros et des retenues à la source pour 11 millions d'euros.

Les impôts différés actifs non-reconnus pour 113 millions d'euros consistent principalement en 83 millions d'euros d'impôts différés non reconnus au sein du groupe d'intégration fiscale en France, 11 millions d'euros dans les autres entités françaises et 11 millions d'euros en Asie.

## 7.2 Actifs et passifs d'impôts différés

L'évolution des impôts différés actifs et passifs par nature sur l'exercice 2025 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2024	Effets de périmètre	Produit (charge) d'impôt	Effets en autres éléments du résultat global	Effets de change et autres	31 décembre 2025
<b>Impôts différés actifs</b>						
Immobilisations corporelles et incorporelles - PPA	17	-	(1)	-	-	15
Déficits fiscaux reportables et crédit d'impôt	49	0	(2)	-	7	53
Engagements de retraite	65	-	(1)	(4)	0	61
Contrats de concessions	20	-	(1)	-	(2)	18
Provisions non déductibles	99	-	(3)	-	(2)	94
Ecart sur immobilisations corporelles	218	-	(31)	-	76	263
Valorisation des instruments financiers à la juste valeur	10	-	(11)	(1)	3	2
Autres	53	-	(3)	-	6	56
Compensation des impôts différés	(57)	-	-	-	(13)	(71)
<b>TOTAL</b>	<b>474</b>	<b>0</b>	<b>(52)</b>	<b>(4)</b>	<b>74</b>	<b>492</b>
<b>Impôts différés passifs</b>						
Immobilisations corporelles et incorporelles - PPA	(717)	(18)	136	-	19	(579)
Ecart sur immobilisations corporelles	(248)	-	37	-	(87)	(298)
Contrats de concessions	(64)	-	(2)	-	2	(63)
Provisions captive d'assurance	(28)	-	3	-	0	(25)
Valorisation des instruments financiers à la juste valeur	(67)	-	5	7	(2)	(58)
Autres	(92)	-	(2)	-	(1)	(94)
Compensation des impôts différés	57	-	-	-	13	71
<b>TOTAL</b>	<b>(1 159)</b>	<b>(18)</b>	<b>177</b>	<b>7</b>	<b>(55)</b>	<b>(1 047)</b>
<b>Actifs (passifs) d'impôts différés nets</b>	<b>(685)</b>	<b>(17)</b>	<b>125</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>(555)</b>

En 2025, les effets de périmètre pour (18) millions d'euros étaient principalement dus à l'acquisition de Gruppo Ecosistem.

Les impôts comptabilisés en autres éléments du résultat global s'expliquent par :

- les soultes reçues lors du débouclage des swaps de pré-hedge, qualifiés en couverture de flux de trésorerie. Ces soultes ont été comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont amorties dans le compte de résultat sur la durée de vie du sous-jacent (des obligations) ;
- les pertes et gains actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi ;
- la variation des instruments de couverture.

Les autres flux incluent principalement les effets de change.

### Impôts différés actifs non reconnus

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus reconnus ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe d'intégration fiscale indiquent qu'ils ne pourraient pas être recouverts, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique rendent difficile l'appréciation du niveau de recouvrement ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Au 31 décembre 2025, les impôts différés actifs non reconnus s'élevaient à 451 millions d'euros, dont 315 millions d'euros issus des déficits fiscaux.

## 7.3 Pilier II

En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») a publié une proposition de réforme des règles fiscales internationales, notamment pour garantir que les grandes entreprises multinationales paient un impôt minimal de 15 % sur les revenus générés dans chacune des juridictions où elles exercent leurs activités (« Pilier II »).

À la suite de l'adoption par l'Union Européenne de la directive Pilier II le 15 décembre 2022, l'OCDE a publié des procédures simplifiées qui ne s'appliqueront que pour les exercices fiscaux 2024 à 2026. Pendant cette période de transition, à condition que certaines conditions soient remplies dans le pays, les groupes peuvent être exemptés du calcul de la « top-up tax » telle que prévue par les règles de Pilier II (mesures de « Safe Harbor »).

La Loi de finance de 2024 a transposé ces nouvelles règles dans la législation française. La première application a eu lieu en 2024, avec la première déclaration à déposer en juin 2026.

Le Groupe a mené les tests « Safe Harbor » pour déterminer les juridictions qui seraient potentiellement soumises à une « top-up tax ». À la suite de cette analyse, un montant de « top-up tax » a été déterminé et enregistré uniquement au niveau de Suez Holding dans la mesure où la taxe complémentaire locale à payer localement par ces filiales en application des règles Pilier II a été estimé comme non significative.

## Note 8 Goodwill

Le goodwill est évalué comme décrit dans la Note 3.

Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test annuel de perte de valeur, ou plus fréquemment lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il pourrait être déprécié. Ces événements et circonstances comprennent :

- pour les indicateurs externes :
  - des changements significatifs dans l'environnement économique, technologique, politique ou commercial dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dédié ;
  - une baisse de la demande ;
- pour les indicateurs internes :
  - obsolescence ou dégradation matérielle non incluse dans le plan d'amortissement,
  - des performances inférieures aux prévisions.

Pour les tests de perte de valeur, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT qui bénéficieraient du regroupement d'entreprises dans le cadre duquel le goodwill a été généré. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT (ou groupes d'UGT) sont identifiées au niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi à des fins de gestion interne ; le goodwill est soumis à un test de perte de valeur au niveau de ces UGT ou groupes d'UGT.

Les tests de perte de valeur sont effectués en comparant la valeur comptable de l'UGT (ou du groupe d'UGT) à sa valeur recouvrable à la date de clôture. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur finale. Des taux d'actualisation après impôts sont appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée sur la ligne « Pertes de valeur sur actifs non courants » dans le compte de résultat. Les pertes de valeur comptabilisées sur le goodwill ne peuvent pas être reprises ultérieurement.

Lorsqu'une entité est cédée, le profit ou la perte sur cession comprend une quote-part de goodwill lié à l'entité cédée, évaluée sur la base des valeurs relatives du périmètre cédé au sein de l'UGT (ou du groupe d'UGT).

Le goodwill lié aux participations mises en équivalence est présenté respectivement dans les rubriques « Participations dans des entreprises associées » et « Participations dans des coentreprises » (voir Note 11).

## 8.1 Évolution de la valeur comptable

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
<b>31 décembre 2023</b>	<b>4 542</b>	-	<b>4 542</b>
Variations de périmètre	(45)	-	(45)
Pertes de valeur	-	-	-
Ecart de conversion	79	-	79
Autres	(2)	-	(2)
<b>31 décembre 2024</b>	<b>4 574</b>	-	<b>4 574</b>
Variations de périmètre	102	-	102
Pertes de valeur	-	(22)	(22)
Ecart de conversion	(114)	-	(114)
Autres	(1)	-	(1)
<b>31 décembre 2025</b>	<b>4 561</b>	<b>(22)</b>	<b>4 539</b>

En 2025, les principales variations sont comme suit :

- variations de périmètre pour 102 millions d'euros principalement liées à l'acquisition de Gruppo Ecosistem en avril 2025 (voir Note 3) qui a entraîné un goodwill additionnel de 83 millions d'euros ; l'exercice d'allocation du prix d'acquisition a été finalisé sur le second semestre de l'exercice ;
- des charges de dépréciation pour 22 millions d'euros à la suite des tests de perte de valeur détaillés ci-dessous en Note 8.3 ;
- des écarts de conversion pour (114) millions d'euros ayant principalement concerné le dollar de Hong-Kong et la livre sterling pour respectivement (57) millions d'euros et (58) millions d'euros (respectivement 27 millions d'euros et 54 millions d'euros en 2024).

En 2024, les variations de périmètre étaient principalement liées à :

- l'allocation du prix d'acquisition de Devon et Cawleys (acquisitions au Royaume-Uni en 2023) entraînant une réduction du goodwill pour respectivement 7 millions d'euros et 28 millions d'euros ;
- la décomptabilisation du goodwill alloué à la cession de deux participations mises en équivalence, Sanya et Digital JV, en Asie pour un total de 15 millions d'euros.

## 8.2 Goodwill par groupe d'UGT

Depuis la création du Nouveau Suez, quatorze groupes d'UGT avaient été identifiés pour le suivi du goodwill. En octobre 2025, la Direction a annoncé la réorganisation du Groupe en cinq Business Units (voir Note 4), correspondant aux secteurs opérationnels avant agrégation au sens de la norme IFRS 8.

A l'issue de cette réorganisation, le niveau de suivi du goodwill a également été revu par la Direction afin de le porter au niveau le plus fin auquel l'activité est nouvellement gérée.

Sur cette base-là, 5 groupes d'UGT ont été constitués pour le suivi du goodwill :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Groupe d'UGT</b>		
Eau France	1 329	1 329
R&V France	577	566
R&R UK	1 106	1 165
Déchets Dangereux	415	332
International	1 112	1 182
<b>Total</b>	<b>4 539</b>	<b>4 574</b>

En application de la norme IAS 36, le goodwill a été testé en deux étapes :

- En premier lieu, sur la base des précédents groupes d'UGT,
- En second lieu, sur la base des nouveaux groupes d'UGT.

La première étape du test a conduit à une charge de dépréciation de 22 millions d'euros (notes 5.2, 8.1 et 8.3). La deuxième étape du test n'a pas conduit à une charge complémentaire. La mise en œuvre de ce processus est décrite à la note 8.3.

### 8.3 Tests de perte de valeur

Compte tenu de la réorganisation du Groupe, le goodwill a d'abord été testé selon la précédente organisation et groupes d'UGT, puis sur la base de la nouvelle organisation.

La valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT a été déterminée comme suit :

- des prévisions de flux de trésorerie établies sur 5 ans (2026-2030) basées sur le nouveau plan à moyen terme approuvé par le Conseil d'administration en octobre 2025. Elles sont basées sur les conditions d'exploitation définies par le Comité exécutif, notamment la durée des contrats, les évolutions des tarifs réglementés et de l'environnement macroéconomique, en particulier les prix de l'électricité et l'inflation, ainsi que les perspectives de marché ; Cependant, R&V France est en phase de transition vers un nouveau modèle commercial pour le marché municipal qui nécessite d'importantes dépenses d'investissement qui seront financées par les clients une fois l'infrastructure mise en service. Par conséquent, le plan d'affaires de 5 ans a été prolongé de quatre ans afin de capter les flux de trésorerie liés au financement des dépenses d'investissement engagées au cours de la période initiale de cinq ans ;
- une valeur terminale déterminée au-delà de l'horizon du plan en utilisant un taux de croissance à long terme (2,0 % au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024), en ligne avec les perspectives d'inflation à long terme ;
- un taux d'actualisation spécifique à chaque groupe d'UGT à partir des risques métiers, pays et devises spécifiques. Pour les UGT générant des flux de trésorerie dans plus d'un pays, les taux d'actualisation, de croissance à long terme et d'impôt sur les résultats ont été calculés en pondérant les taux avec les flux de chaque pays constituant l'UGT ;
- pour les entités cotées, la juste valeur est déterminée à partir du consensus sur le cours de bourse à la clôture et est intégrée dans la juste valeur de l'UGT à laquelle l'entité appartient.

Les taux d'actualisation retenus par chaque groupe d'UGT sont les suivants :

Groupe d'UGT	Taux d'actualisation 31 décembre 2025	Taux d'actualisation 31 décembre 2024
Eau France	5,8%	5,5%
Eau Asie	6,3%	6,0%
Eau Europe du Sud	7,3%	7,0%
Eau Europe Centrale	6,3%	6,0%
Eau International hors Europe Centrale	7,9%	7,5%
Eau Australie	5,5%	5,0%
Consulting	8,8%	9,0%
Digital Solutions	10,7%	10,0%
R&V France	6,8%	6,5%
R&V UK	6,8%	6,5%
IWS	6,4%	6,0%
Enviroserv	9,3%	9,0%
R&V Europe Centrale	7,0%	n/a
R&V International hors Europe Centrale	9,5%	8,9%

Les tests de perte de valeur ont donné lieu à une dépréciation de 22 millions d'euros du goodwill des groupes d'UGT suivants : 9 millions d'euros pour Digital Solutions, 9 millions d'euros pour Eau Europe Centrale et 4 millions d'euros pour R&V Europe Centrale.

Les tests de perte de valeur réalisés à partir de la nouvelle organisation n'ont donné lieu à aucune dépréciation supplémentaire.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur la base de la nouvelle organisation et sont présentées ci-après.

### 8.4 Sensibilité aux hypothèses d'évaluation

Les résultats des tests de perte de valeur sont sensibles aux paramètres d'évaluation, ainsi qu'aux hypothèses opérationnelles.

Plus spécifiquement, une analyse de sensibilité a été menée sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT déterminé pour les tests de perte de valeur, sur la base d'une augmentation des taux d'actualisation de 100 points de base et d'une diminution des taux de croissance à long-terme de 100 points de base, pris séparément.

Ces hypothèses de variations sont considérées comme raisonnables au regard des activités du Groupe et des zones géographiques dans lesquelles il opère ses activités.

Sur la base de la nouvelle organisation, une augmentation des taux d'actualisation de 100 points de base et une diminution du taux de croissance à long terme de 100 points de base entraîneraient une dépréciation du goodwill de R&V UK de respectivement 258 millions d'euros et 174 millions d'euros.

## Note 9 Actifs incorporels et corporels

### 9.1 Immobilisations incorporelles

#### Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Après comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, sauf si une autre méthode d'amortissement systématique reflète mieux le rythme de consommation des avantages économiques des actifs. Les principales durées d'utilité utilisées sont les suivantes :

	Fourchette (en années)
Actifs incorporels - contrats de concession	10 à 50
Relations clients	10 à 33
Autres immobilisations incorporelles	1 à 40

Les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils pourraient être dépréciés. Les autres actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les principaux indicateurs de perte de valeur pouvant être identifiés par le Groupe sont présentés en Note 8. Les immobilisations incorporelles sont testées soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) déterminée conformément à IAS 36.

Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Les immobilisations incorporelles (autres que le goodwill, voir Note 8) qui ont subi une perte de valeur sont examinées à la fin de chaque période de reporting afin de déterminer si cette perte de valeur peut être reprise.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat sous la ligne « Pertes de valeur sur actifs non courants ».

#### Décomptabilisation

Un actif incorporel est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres résultats de cessions et éléments non récurrents ».

#### Immobilisations incorporelles résultant de contrats de concession

Le Groupe gère des contrats publics de concession de services qui entrent dans le champ d'IFRIC 12 Accords de concession de services.

Les immobilisations incorporelles liées aux concessions correspondent aux droits du Groupe, en tant que concessionnaire de ces contrats de service public, de facturer les utilisateurs des services publics en contrepartie des services de construction fournis par le Groupe au concédant. Elles comprennent également les redevances versées aux autorités locales pour l'utilisation des infrastructures dans le cadre du contrat de service public (voir Note 5.1).

Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur des services de construction, majorée des coûts d'emprunt capitalisés pendant la période de construction, conformément à IAS 23, et sont amorties linéairement sur la durée du contrat à compter de la date de mise en service de l'infrastructure, sauf si une autre méthode d'amortissement systématique reflète mieux le rythme de consommation des avantages économiques des actifs.

Les subventions d'investissement reçues au titre des contrats de concession et définitivement acquises par le Groupe sont présentées en déduction de la valeur brute des actifs pour lesquels elles ont été reçues et réduisent la charge d'amortissement.

#### Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises (voir Note 3) comprennent principalement les relations clients. Elles sont comptabilisées séparément du goodwill, à leur juste valeur à la date d'acquisition, puis amorties linéairement à compter de la date d'acquisition sur la durée estimée des flux de trésorerie attendus.

#### Immobilisations incorporelles générées en interne

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent principalement les coûts de développement liés aux logiciels et autres programmes de développement.

Les coûts de développement directement attribuables aux logiciels ou autres programmes de développement contrôlés par le Groupe sont capitalisés en tant qu'actifs incorporels lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de finaliser l'actif incorporel afin qu'il soit utilisé ou vendu ;
- son intention de le mener à bien et sa capacité et son intention de l'utiliser ou de le vendre ;
- comment l'actif générera des avantages économiques futurs ;
- la disponibilité des ressources nécessaires pour achever, utiliser ou vendre l'actif ;
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses engagées pendant le développement.

Ils sont amortis à partir de la date à laquelle l'actif est prêt à être utilisé.

Les coûts liés à la maintenance des logiciels, les coûts de recherche et les coûts de développement qui ne répondent pas aux critères de capitalisation ci-dessus sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts de développement précédemment comptabilisés en charges ne sont pas capitalisables au cours d'une période ultérieure.

La variation des actifs incorporels se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs incorporels sur contrats				Total actifs incorporels
	Logiciels	de concession	Relations clients	Autres	
<b>A. Valeur brute</b>					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>219</b>	<b>1 099</b>	<b>2 702</b>	<b>613</b>	<b>4 633</b>
Variations de périmètre	-	-	57	-	57
Acquisitions	1	135	-	22	158
Cessions	-	-	-	(2)	(2)
Ecart de conversion	-	27	43	4	74
Autres	50	(15)	-	(6)	29
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>270</b>	<b>1 246</b>	<b>2 802</b>	<b>631</b>	<b>4 949</b>
Variations de périmètre	0	0	125	4	129
Acquisitions	5	115	-	25	146
Cessions	(1)	(30)	(3)	(1)	(35)
Ecart de conversion	(0)	(14)	(76)	(1)	(92)
Autres	29	0	(0)	(2)	26
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>303</b>	<b>1 318</b>	<b>2 848</b>	<b>655</b>	<b>5 124</b>
<b>B. Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>					
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(40)</b>	<b>(212)</b>	<b>(240)</b>	<b>(85)</b>	<b>(577)</b>
Amortissements	(49)	(143)	(148)	(45)	(386)
Pertes de valeur	-	-	(1)	(2)	(3)
Cessions	-	-	-	2	2
Ecart de conversion	-	(15)	(3)	(1)	(20)
Variations de périmètre	-	-	1	-	1
Autres	(1)	(20)	-	(2)	(23)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(90)</b>	<b>(390)</b>	<b>(392)</b>	<b>(134)</b>	<b>(1 006)</b>
Amortissements	(48)	(147)	(153)	(45)	(393)
Pertes de valeur	(1)	(2)	(313)	(9)	(325)
Cessions	1	29	1	1	31
Ecart de conversion	-	(5)	12	-	7
Variations de périmètre	(0)	(0)	(15)	(2)	(17)
Autres	1	(4)	-	1	(2)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>(138)</b>	<b>(519)</b>	<b>(859)</b>	<b>(188)</b>	<b>(1 705)</b>
<b>C. Valeur comptable nette</b>					
Au 31 décembre 2023	179	888	2 462	528	4 056
Au 31 décembre 2024	180	856	2 410	497	3 943
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>165</b>	<b>798</b>	<b>1 988</b>	<b>467</b>	<b>3 419</b>

En 2025, la variation des immobilisations incorporelles s'explique essentiellement par :

- des acquisitions pour 146 millions d'euros, principalement en lien avec les actifs incorporels résultant des contrats de concession (Eau France pour 60 millions d'euros, R&V France pour 30 millions d'euros et l'Italie pour 19 millions d'euros), ainsi que 13 millions d'euros d'immobilisations incorporelles en cours résultant du développement de projets « Smart Water » et « Smart metering » ;
- des amortissements pour 393 millions d'euros ;
- l'acquisition de Gruppo Ecosistem avec des relations clients évaluées à 65 millions d'euros ainsi que la consolidation de Watersure aboutissant à une relation client additionnelle de 50 millions d'euros ;
- des pertes de valeur pour 325 millions d'euros, principalement 313 millions d'euros pour des relations clients, reconnues par Eau France pour 294 millions d'euros et R&V France pour 19 millions d'euros, ainsi que 9 millions d'euros en lien avec des coûts de développement d'applications numériques ;
- des écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations incorporelles résultent principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling pour (41) millions d'euros, le yuan chinois pour (17) millions d'euros et la roupie indienne pour (13) millions d'euros ;
- la ligne « Autres » correspond principalement à la capitalisation de coûts de logiciels développés en interne.

Les relations clients s'élèvent à 1 988 millions d'euros au 31 décembre 2025 et proviennent des travaux d'allocation des différents prix d'acquisition réalisés en 2022 (« nouveau Suez » pour 1 052 millions d'euros), 2023 (IWS pour 131 millions d'euros, Suez R&R UK pour 636 millions d'euros et EnviroServ pour 2 millions d'euros), 2024 (Suez R&R UK pour 34 millions d'euros et China Water pour 18 millions d'euros) et 2025 (Watersure pour 50 millions d'euros et Gruppo Ecosistem pour 65 millions d'euros).

La ligne « Autres » comprend la valeur des marques, brevets et licences pour 182 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 210 millions d'euros en 2024), dont la marque Suez pour 137 millions d'euros et les droits liés aux autorisations préfectorales permettant l'exploitation de sites d'enfouissement.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel sont présentées dans la colonne « Autres » et représentent 18 millions d'euros en 2025 et 12 millions

d'euros en 2024, contre 81 millions d'euros en 2025 et 78 millions d'euros en 2024 de frais de recherche et développement reconnus au compte de résultat.

## 9.2 Immobilisations corporelles

### Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

Ce coût comprend les coûts d'emprunt attribuables encourus sur la période de construction et capitalisés conformément à IAS 23. Il comprend également la valeur actualisée du coût prévu pour tout démantèlement de l'actif ou remise en état du site après son utilisation si les critères de comptabilisation d'une provision sont remplis (voir Note 13).

Les subventions d'investissement reçues au titre d'un actif sont présentées en déduction de la valeur brute de l'actif pour lequel elles ont été reçues et réduisent la charge d'amortissement.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont comptabilisées par composant, chaque composant étant amorti linéairement séparément sur sa durée d'utilité spécifique, sauf si une autre méthode d'amortissement systématique reflète mieux le rythme de consommation des avantages économiques des actifs. Les principales durées d'utilité utilisées sont les suivantes :

	Fourchette (en années)
Bâtiments et agencements	3 à 80
Installations et équipements	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Celui-ci résulte généralement de changements significatifs dans l'environnement opérationnel de l'actif ou d'une performance économique inférieure aux prévisions. Les principaux indicateurs de perte de valeur pouvant être identifiés par le Groupe sont présentés dans la Note 8. Les immobilisations corporelles sont testées soit individuellement, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) déterminée conformément à IAS 36.

Une perte de valeur est comptabilisée pour le montant par lequel la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. Une immobilisation corporelle qui a subi une perte de valeur est examinée à la fin de chaque période de reporting afin de déterminer si cette perte de valeur peut être reprise.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat sous la ligne « Pertes de valeur sur actifs non courants ».

### Décomptabilisation

Un actif corporel et toute partie significative initialement reconnue, est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est comptabilisé dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres résultats de cessions et éléments non récurrents ».

La variation des actifs corporels se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Immobilisations en cours	Autres	Total actifs corporels
<b>A. Valeur brute</b>							
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 279</b>	<b>558</b>	<b>1 215</b>	<b>84</b>	<b>368</b>	<b>45</b>	<b>3 549</b>
Variations de périmètre	7	7	(5)	8	3	(1)	18
Acquisitions	1	16	33	9	437	5	500
Cessions	3	(4)	(26)	(2)	-	(1)	(31)
Ecart de conversion	34	6	32	4	1	2	80
Autres	141	(24)	98	31	(338)	4	(88)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1 465</b>	<b>559</b>	<b>1 346</b>	<b>132</b>	<b>471</b>	<b>55</b>	<b>4 029</b>
Variations de périmètre	3	39	59	7	10	2	121
Acquisitions	(1)	22	44	20	416	17	518
Cessions	(15)	(10)	(33)	(18)	-	(24)	(101)
Ecart de conversion	(12)	(2)	(16)	(1)	(2)	(1)	(34)
Autres	87	42	80	36	(315)	20	(49)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>1 526</b>	<b>651</b>	<b>1 481</b>	<b>177</b>	<b>581</b>	<b>68</b>	<b>4 483</b>
<b>B. Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>							
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>(901)</b>	<b>(100)</b>	<b>(336)</b>	<b>(32)</b>	<b>0</b>	<b>(15)</b>	<b>(1 384)</b>
Amortissements	(53)	(62)	(191)	(17)	-	(11)	(335)
Pertes de valeur	(1)	(9)	(8)	-	-	-	(17)
Cessions	(3)	1	15	2	-	1	16
Ecart de conversion	(26)	(4)	(22)	(3)	-	(2)	(58)
Variations de périmètre	(4)	-	3	(6)	-	1	(6)
Autres	(61)	95	(13)	(5)	2	1	17
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>(1 050)</b>	<b>(80)</b>	<b>(552)</b>	<b>(62)</b>	<b>2</b>	<b>(26)</b>	<b>(1 767)</b>
Amortissements	(48)	(69)	(178)	(18)	-	(13)	(326)
Pertes de valeur	(4)	(42)	(30)	(0)	(31)	(1)	(108)
Cessions	15	10	20	17	-	24	87
Ecart de conversion	6	(0)	1	0	(0)	0	8
Variations de périmètre	1	(16)	(49)	(5)	-	(1)	(70)
Autres	47	(15)	(6)	(4)	1	(1)	24
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>(1 032)</b>	<b>(211)</b>	<b>(792)</b>	<b>(72)</b>	<b>(28)</b>	<b>(18)</b>	<b>(2 154)</b>
<b>C. Valeur comptable nette</b>							
Au 31 décembre 2023	378	458	879	52	368	30	2 165
Au 31 décembre 2024	415	479	795	70	473	29	2 261
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>494</b>	<b>439</b>	<b>689</b>	<b>105</b>	<b>552</b>	<b>51</b>	<b>2 329</b>

En 2025, la variation des immobilisations corporelles est principalement liée aux :

- acquisitions pour 518 millions d'euros, dont 214 millions d'euros pour R&V France, 93 millions d'euros pour Déchets dangereux, 64 millions d'euros pour R&V UK et 58 millions d'euros pour Corporate ;
- amortissements pour 326 millions d'euros ;
- variations de périmètre suite à l'acquisition de Gruppo Ecosistem, représentant 34 millions d'euros ;
- écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations corporelles provenant principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling pour (14) millions d'euros, au yuan chinois pour (10) millions d'euros et au rand sud-africain pour (2) millions d'euros ;
- pertes de valeur pour 108 millions d'euros, principalement 35 millions d'euros pour R&V France en lien avec la sortie envisagée d'une activité, 25 millions d'euros concernant les plateformes chimiques des Déchets dangereux en France, 12 millions d'euros liés à certains actifs en Pologne, 12 millions d'euros de coûts capitalisés sur un projet de « blackmass » et 14 millions d'euros pour deux centres de tri de R&V France.

### 9.3 Actifs incorporels et corporels donnés en garantie

Les actifs incorporels et corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 91 millions d'euros au 31 décembre 2025 dont 85 millions d'euros en Afrique du Sud.

### 9.4 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles

Les engagements contractuels d'investissement en actifs incorporels et corporels pris par le Groupe s'élèvent à 355 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 326 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## Note 10 Contrats de location

À la date de prise d'effet, le Groupe évalue si un contrat est ou contient un contrat de location, à savoir si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie.

En tant que preneur, le Groupe comptabilise, à la date de prise d'effet du contrat, un passif au titre de l'obligation de paiement des loyers et un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué.

### Dettes de location

À la date de prise d'effet du contrat de location, le Groupe comptabilise une dette de location évaluée à la valeur actualisée des loyers à effectuer sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers comprennent :

- les loyers fixes, diminués des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- les paiements attendus au titre des garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ; et
- les pénalités de résiliation du contrat, si la durée du contrat reflète l'exercice de cette option de résiliation par le Groupe.

Les paiements variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus.

Pour déterminer la durée du contrat de location, le Groupe tient compte de tous les faits et circonstances. Les options de prolongation (ou les périodes au-delà des options de résiliation) sont incluses dans la durée du contrat uniquement s'il est raisonnablement certain de prolonger le contrat (ou de ne pas le résilier). La durée du contrat de location correspond généralement à la période de location non résiliable. La durée est réévaluée si une option est finalement exercée (ou non exercée) ou si le Groupe est tenu de l'exercer (ou de ne pas l'exercer). L'évaluation de la certitude raisonnable n'est révisée que si un événement important ou un changement important de circonstances survient, qui affecte cette évaluation et qui est sous le contrôle du Groupe.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de location, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal à la date de prise d'effet du contrat, car le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable. Le taux d'emprunt marginal est déterminé à partir du spread de crédit des obligations du Groupe, ajusté par échéance et majoré des taux d'intérêt souverains par pays et par échéance, afin de refléter le taux qui aurait été payé pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur similaire dans un environnement économique similaire et à des conditions similaires.

Après la date de prise d'effet, les paiements de location sont répartis entre le principal et le coût financier. Le coût financier est reconnu au compte de résultat sur la durée du contrat de location à un taux d'intérêt périodique constant. Le montant des dettes de location est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts et réduit pour les paiements de location effectués.

La valeur comptable des dettes de location est réévaluée en cas de modification, de changement de la durée du contrat de location, de changement dans les paiements de location (par exemple, changements des paiements futurs résultant d'une modification de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements).

Les dettes de location sont présentées dans l'état de la situation financière sous les lignes « passifs financiers non courants » et « passifs financiers courants ».

### Droits d'utilisation

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à la date de prise d'effet du contrat de location. Ces actifs sont évalués à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés, et ajustés de toute réévaluation des dettes de location. Les droits d'utilisation sont initialement évalués par :

- le montant des dettes de location comptabilisés ;
- les coûts directs initiaux encourus ;
- les paiements de location effectués à ou avant la date de prise d'effet, diminués des avantages incitatifs à la location reçues ;
- les coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué.

Les droits d'utilisation sont généralement amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat. Si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat, le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité.

Les droits d'utilisation sont soumis à des tests de perte de valeur à leur niveau individuel s'il existe une indication de perte de valeur, ou au niveau de l'unité génératrice de trésorerie selon les mêmes principes que ceux applicables aux actifs non financiers (voir Note 9).

### Contrats de location à court terme et contrats de location d'actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation des contrats de location à court terme à ses contrats de location dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois à compter de prise d'effet du contrat sans d'option d'achat.

Il applique également l'exemption de comptabilisation des contrats de location d'actifs de faible valeur à ses contrats de location dont la juste valeur unitaire pour les actifs loués sous-jacents est inférieure à 5 000 euros.

Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus.

## 10.1 Droits d'utilisation

L'évolution des droits d'utilisation par catégorie d'actifs est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installation technique et outillage industriel	Matériel de transport	Autres	Total droits d'utilisation
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>28</b>	<b>217</b>	<b>11</b>	<b>297</b>	<b>1</b>	<b>553</b>
Variations de périmètre	-	1	1	3	-	5
Entrées d'actifs	5	171	10	158	0	344
Dotations aux amortissements	(10)	(80)	(5)	(104)	(0)	(199)
Résiliations	(0)	(3)	(0)	(1)	-	(4)
Ecart de conversion	(0)	1	0	1	(0)	3
Autres	0	(0)	(0)	0	-	(0)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>23</b>	<b>307</b>	<b>17</b>	<b>354</b>	<b>0</b>	<b>701</b>
Variations de périmètre	-	(0)	-	(0)	-	(1)
Entrées d'actifs	9	28	19	85	3	143
Pertes de valeur	-	(2)	-	-	-	(2)
Dotations aux amortissements	6	(58)	(6)	(109)	(1)	(167)
Résiliations	(0)	(7)	(0)	(1)	-	(8)
Ecart de conversion	0	(2)	(1)	(2)	(0)	(5)
Autres	(0)	0	0	0	-	0
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>37</b>	<b>265</b>	<b>30</b>	<b>327</b>	<b>2</b>	<b>662</b>

## 10.2 Dettes de location

Les paiements futurs de loyers actualisés se décomposent par date de maturité comme suit :

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Equipements et autres	31 décembre 2025 Total dettes de location	31 décembre 2024 Total dettes de location
Dettes < 1 an	39	94	133	145
Dettes 1-2 ans	46	82	128	120
Dettes 2-3 ans	42	60	102	91
Dettes 3-4 ans	38	47	84	70
Dettes 4-5 ans	34	31	65	57
Dettes > 5 ans	139	58	198	253
<b>Total</b>	<b>338</b>	<b>372</b>	<b>711</b>	<b>736</b>

Les paiements futurs de loyers non actualisés se décomposent par date comme suit :

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 et 2 ans[	[2 et 5 ans]	> 5 ans
<b>2025</b>	<b>826</b>	<b>152</b>	<b>142</b>	<b>285</b>	<b>247</b>
<b>2024</b>	<b>846</b>	<b>161</b>	<b>126</b>	<b>283</b>	<b>277</b>

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Remboursement des dettes de location	156	183
Charge d'intérêt liée aux dettes de location	23	18
Charges locatives bénéficiant d'exemptions sous IFRS 16	126	138
<b>Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location</b>	<b>304</b>	<b>339</b>

### 10.3 Charges locatives bénéficiant d'exemptions sous IFRS 16

Les éléments suivants restent présentés en coûts de location (voir Note 5.1.4) :

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Contrats de location à court terme	59	58
Contrats de location à faible valeur	1	2
Charges sur loyers variables	4	9
Composantes non locatives et autres	62	69
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>138</b>

## Note 11 Participations mises en équivalence

Voir la Note 3 pour les principes comptables relatifs aux participations mises en équivalence.

Les mouvements sur les participations mises en équivalence peuvent être présentés comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les coentreprises	Participations dans les entreprises associées	Total participations mises en équivalence
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>601</b>	<b>2 004</b>	<b>2 604</b>
Acquisitions et augmentations de capital	14	58	72
Cessions	(34)	(24)	(58)
Dividendes	(24)	(81)	(105)
Résultat net	48	131	179
Ecart de conversion	20	29	49
Autres	(12)	9	(3)
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>612</b>	<b>2 126</b>	<b>2 738</b>
Acquisitions et augmentations de capital	25	46	71
Cessions	(1)	(11)	(12)
Dividendes	(44)	(80)	(124)
Résultat net	28	155	183
Ecart de conversion	(42)	(69)	(111)
Autres	(26)	3	(23)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>552</b>	<b>2 170</b>	<b>2 721</b>

En 2025, la ligne « Autres » comprend la perte de valeur de 27 millions d'euros en lien avec le désengagement éventuel de Suez d'une coentreprise.

## 11.1 Participations dans les coentreprises

Les participations et les quotes-parts de résultat net dans les coentreprises sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable des participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	2025	2024
JV chinoises	537	567	37	46
dont Jiangsu Sino French Water Company Ltd	96	103	5	8
dont Chongqing Sino French Water Supply Co. Ltd.	157	167	5	9
Autres (contributions individuelles inférieures à 2,0% du total)	16	45	(9)	1
<b>Total</b>	<b>552</b>	<b>612</b>	<b>28</b>	<b>48</b>

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat net	28	48
Autres éléments du résultat global	(42)	19
<b>Résultat global</b>	<b>(14)</b>	<b>67</b>

Au 31 décembre 2025, les participations les plus significatives sont les co-entreprises chinoises codétenues par les collectivités locales concédantes. Elles comprennent 34 entités juridiques différentes, dont 3 entités représentant plus de 50 % du montant présenté en participations dans les co-entreprises.

## 11.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quotes-parts dans le résultat net des entreprises associées sont détaillées comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable des participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	2025	2024
Groupe Acea	979	928	104	73
Groupe Chongqing Derun Environment	644	676	28	35
Autres (contributions individuelles inférieures à 6% du total)	546	522	23	23
<b>Total</b>	<b>2 170</b>	<b>2 126</b>	<b>155</b>	<b>131</b>

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat net	155	131
Autres éléments du résultat global	(51)	31
<b>Résultat global</b>	<b>104</b>	<b>162</b>

### Informations financières résumées

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations financières résumées pour le groupe Acea et le groupe Chongqing Derun Environment, les participations dans les entreprises associées les plus significatives. Les informations fournies reflètent les montants présentés dans les états financiers de la société mise en équivalence concernée et non la quote-part de Suez dans ces montants ainsi que les ajustements effectués par le Groupe lors de l'application de la méthode de mise en équivalence, y compris les ajustements résultant des travaux d'allocation du prix de l'acquisition réalisée en 2022.

## Groupe Acea

Le groupe Acea, détenu à 23,33 % par le Groupe Suez, est coté à la Bourse de Milan. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable d'Acea dans l'état de situation financière du Groupe s'élève à 979 millions d'euros (cette valeur inclut les montants résultant des travaux d'allocation du prix d'acquisition effectués en 2022). Sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2025, la valeur boursière du groupe Acea s'élève à 1 098 millions d'euros.

### Etat de la situation financière résumé du groupe Acea

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs non courants	11 563	11 283
Actifs courants	2 046	2 314
Actifs destinés à être cédés	743	181
<b>Total Actif</b>	<b>14 351</b>	<b>13 778</b>
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>4 610</b>	<b>4 329</b>
Passifs non courants	6 296	6 080
Passifs courants	2 968	3 357
Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés	477	12
<b>Total Passif et capitaux propres</b>	<b>14 351</b>	<b>13 778</b>
<b>Dividendes versés</b>	<b>201</b>	<b>187</b>

### Compte de résultat résumé du groupe Acea

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Chiffre d'affaires	2 899	4 270
Résultat net des activités poursuivies	423	355
Résultat net des activités abandonnées	74	-
<b>Résultat net</b>	<b>498</b>	<b>355</b>
Autres éléments du résultat global	(0)	(22)
<b>Résultat global</b>	<b>497</b>	<b>333</b>

## Groupe Chongqing Derun Environment

L'autre participation significative dans les entreprises associées est Chongqing Derun Environment dans lequel SUEZ détient une participation de 25,1 % et qui détient des participations dans plusieurs entités dont 50,0 % dans Chongqing Water Group Company Limited et 44,7 % dans Chongqing Sanfeng Environmental Industry Group Company Limited, deux sociétés cotées à la bourse de Shanghai.

### Etat de la situation financière résumé du groupe Chongqing Derun Environment

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs non courants	7 602	8 347
Actifs courants	1 763	1 466
<b>Total Actif</b>	<b>9 364</b>	<b>9 813</b>
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>5 391</b>	<b>5 743</b>
Passifs non courants	2 700	2 453
Passifs courants	1 273	1 617
<b>Total Passif et capitaux propres</b>	<b>9 364</b>	<b>9 813</b>
<b>Dividendes versés</b>	<b>61</b>	<b>79</b>

### Compte de résultat résumé du groupe Chongqing Derun Environment

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Chiffre d'affaires	1 627	1 686
Résultat net des activités poursuivies	232	224
<b>Résultat net</b>	<b>232</b>	<b>224</b>
Autres éléments du résultat global	(416)	219
<b>Résultat global</b>	<b>(185)</b>	<b>442</b>

## Note 12 Capitaux propres

### 12.1 Gestion du capital

Suez cherche à optimiser de manière continue sa structure financière en équilibrant son endettement financier net et ses capitaux propres. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une notation de crédit solide, et d'assurer la flexibilité financière souhaitée pour saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère et ajuste sa structure financière afin de s'adapter à l'évolution des conditions économiques.

### 12.2 Capital social

	(en nombre d'actions)			(en millions d'euros)	
	Nombre total d'actions	dont actions ordinaires	dont actions de préférence	Capital social	Primes
<b>Au 31 décembre 2024 - Capitaux propres consolidés</b>	<b>6 177 872 266</b>	<b>6 177 872 266</b>	-	<b>62</b>	<b>5 812</b>
Ajustements IFRS*	(202 115 812)	(150 315 150)	(51 800 662)	(2)	(131)
<b>Au 31 décembre 2024 - Capital social de SUEZ S.A.</b>	<b>6 379 988 078</b>	<b>6 328 187 416</b>	<b>51 800 662</b>	<b>64</b>	<b>5 943</b>
Augmentation de capital du 23 septembre 2025	111 656 764	111 656 764	-	1	129
Frais d'augmentation de capital	-	-	-	-	(12)
Annulation d'actions propres	(15 881 431)	(10 681 697)	(5 199 734)	(0)	(2)
<b>Au 31 décembre 2025 - Capital social de SUEZ S.A.</b>	<b>6 475 763 411</b>	<b>6 429 162 483</b>	<b>46 600 928</b>	<b>65</b>	<b>6 058</b>
Ajustements IFRS*	(296 391 145)	(249 790 217)	(46 600 928)	(3)	(246)
<b>Au 31 décembre 2025 - Capitaux propres consolidés</b>	<b>6 179 372 266</b>	<b>6 179 372 266</b>	-	<b>62</b>	<b>5 812</b>

\* Reclassement en dettes des actions faisant l'objet d'un engagement de liquidité de la part du Groupe (voir Note 15), reclassement en déduction du capital des actions propres et reclassement en résultat des frais d'augmentation de capital.

En septembre 2025, 111 656 764 actions ordinaires ont été émises dans le cadre de l'augmentation de capital Go SUEZ 2025 (voir Note 15). En décembre 2025, 15 881 431 actions propres et 9 047 831 bons de souscription, provenant principalement de sorties anticipées du plan d'actionnariat salarial Go SUEZ 2022, ont été annulés.

Au 31 décembre 2025, le capital social individuel de Suez S.A. est composé de 6 475 763 411 actions, dont 6 429 162 483 actions ordinaires et 46 600 928 actions préférentielles d'une valeur nominale de 0,01 euro. Sur ce nombre d'actions,

- 239 334 690 actions ordinaires et 43 447 141 actions préférentielles sont considérées comme des instruments de dette dans les états financiers consolidés ;
- 10 455 527 actions ordinaires et 3 153 787 actions préférentielles sont des actions propres en circulation.

Au 31 décembre 2025, le nombre de bons de souscription en circulation émis dans le cadre des plans d'actionnariat salarial Go SUEZ était de 105 115 769.

### 12.3 Distribution de dividendes

Conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des actionnaires de Suez S.A. le 27 juin 2025, aucun dividende n'a été versé en 2025.

### 12.4 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle des filiales consolidées par intégration globale sont considérés comme des éléments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2025, les participations ne donnant pas le contrôle s'élèvent à 450 millions d'euros et se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)

31 décembre 2025

31 décembre 2024

Macau Water & Shanghai Chemicals industrial (Asie pacifique)	116	173
Nuove Acque (Italie)	71	66
Prospect Water Partnership (Australie)	96	56
Boone Comenor	37	41
République Tchèque	41	42
EnviroServ (Afrique du Sud)	39	39
Gruppo Ecosistem	35	-
Autres	15	35
<b>TOTAL</b>	<b>450</b>	<b>452</b>

La ligne Asie pacifique correspond (i) aux 15 % de participations ne donnant pas le contrôle dans Macau Water ; cette société gère le contrat de concession d'approvisionnement en eau avec le Gouvernement de Macao afin de fournir à la ville l'ensemble des services de gestion de l'eau et (ii) aux 50 % de participations ne donnant pas le contrôle dans Shanghai Chemical Industrial Park Sino French Water Development Company Limited ; cette société est responsable de l'approvisionnement en eau industrielle et du traitement des eaux usées pour Shanghai Chemical Industry Park.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans Nuove Acque correspondent aux 54 % détenus par des actionnaires dispersés. Les 46 % restants sont détenus par l'actionnaire privé Intesa Aretina Scarl détenu à 61 % par le Groupe Suez. Nuove Acque S.p.A. a été créée en 1999 afin de gérer le service intégré de l'eau dans l'A.T.O. (Ambito Territoriale Ottimale) n° 4 Alto Valdarno, qui comprend 30 municipalités dans la province d'Arezzo et 5 dans la province de Sienne.

La ligne Prospect Water Partnership correspond aux 49 % de participations ne donnant pas le contrôle, détenues par UniSuper, un fonds d'investissement australien. Exploitée par Suez depuis 1993, dans le cadre d'un contrat de construction-exploitation-transfert étendu courant actuellement jusqu'en 2035, PWP est la plus grande usine de filtration d'eau d'Australie et fournit une eau potable à 85 % de la population de Sydney, soit environ quatre millions d'habitants.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans Boone Comenor correspondent aux intérêts dans l'ensemble des entités du partenariat Boone Comenor Metalimpex détenu par Suez à hauteur de 74 % et par Renault pour les 26 % restants.

La ligne République Tchèque correspond aux participations ne donnant pas le contrôle dans les entités tchèques globalement détenues à 50 % par Suez.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans EnviroServ correspondent aux 49 % détenus par RBH et AIIM.

Le 30 avril 2025, Suez a finalisé l'acquisition de Gruppo Ecosistem et détient désormais 85 % de la société (voir Note 3.1).

## Note 13 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a, à la date de clôture, une obligation légale ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées à partir d'un taux d'actualisation reflétant l'évaluation actuelle de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif. L'effet de la désactualisation des provisions est comptabilisé en charges lorsqu'il est encouru et comptabilisé dans le compte de résultat consolidé en charges financières sous la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

### Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Voir Note 14.

### Reconstitution de sites

Les coûts de reconstitution sont reconnus dans le coût de l'actif corporel concerné. Les changements d'estimation des coûts futurs ou du taux d'actualisation appliqué sont ajoutés ou déduits du coût de l'actif.

### Reconstitution et suivi long terme des sites d'enfouissement

Le Groupe comptabilise des provisions pour les coûts de réaménagement et suivi long terme afin de se conformer aux obligations légales ou contractuelles de remise en état des sites d'enfouissement à la fin de l'exploitation et de suivi après leur fermeture pour une durée dépendant du pays dans lequel le Groupe opère : 30 ans en général au sein de l'Union européenne ; 20 ans en France, suivis d'une période renouvelable de 5 ans, conformément à l'arrêté ministériel français du 15 février 2016 ; 60 ans au Royaume-Uni.

Les coûts totaux estimés pour éteindre ces obligations tiennent compte des caractéristiques techniques et opérationnelles des sites, des exigences réglementaires applicables, de la date de fermeture prévue, ainsi que des hypothèses sur l'inflation ; les estimations sont revues chaque année et mises à jour si nécessaire.

Les coûts de réaménagement et suivi long terme des sites d'enfouissement sont reconnus dans le coût des terrains et amortis au cours de l'exercice à mesure que le vide de fouille est comblé ou que le site est recouvert.

Les provisions de réaménagement et suivi long terme des sites d'enfouissement sont calculées site par site à la date de clôture et dotées progressivement sur la période d'exploitation en fonction du taux de remplissage du site, du coût total estimé et des taux d'actualisation.

### Restructuration

Un plan de restructuration est un programme planifié et contrôlé par la Direction du Groupe qui modifie de manière significative le périmètre d'activité du Groupe ou la manière dont l'activité est gérée, conformément aux critères énoncés par IAS 37.

Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration lorsque les critères généraux de reconnaissance d'une provision sont remplis, c'est-à-dire lorsqu'il existe un plan formel détaillé et lorsque le Groupe a créé, parmi les personnes concernées, des attentes fondées quant à la mise en œuvre du plan de restructuration, soit en commençant l'exécution du plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	(Produits) charges financiers	Transferts	Ecarts de change	Variations de périmètre	Pertes (gains) actuariels	31 décembre 2025
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	281	22	(35)	-	9	3	(3)	1	(14)	264
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	47	21	(28)	(1)	-	5	(0)	(0)	-	43
Reconstitution de sites	793	64	(68)	(0)	(53)	(0)	(6)	-	-	730
Restructurations	17	60	(3)	(0)	-	(5)	(0)	(0)	-	68
Réassurance	65	41	(32)	-	-	-	-	-	-	74
Autres risques	112	92	(43)	(5)	0	8	(1)	1	-	165
<b>Total Provisions</b>	<b>1 315</b>	<b>301</b>	<b>(210)</b>	<b>(7)</b>	<b>(43)</b>	<b>10</b>	<b>(10)</b>	<b>2</b>	<b>(14)</b>	<b>1 345</b>
Total provisions courantes	161	139	(59)	(6)	0	32	(2)	(0)	(0)	266
Total provisions non courantes	1 154	162	(151)	(1)	(43)	(22)	(8)	2	(14)	1 079

Les mouvements des provisions présentés dans le tableau ci-dessus se décomposent comme suit dans le compte de résultat consolidé :

(en millions d'euros)	2025	2024
Résultat des activités opérationnelles	(84)	15
Autres produits et charges financiers	43	17
<b>Reprises (dotations) nettes</b>	<b>(41)</b>	<b>32</b>

### Litiges fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou les organismes sociaux (litiges sur les cotisations sociales, etc.), aux litiges en cours relevant de l'activité normale du Groupe (réclamations de clients, litiges fournisseurs) et aux litiges fiscaux.

Le Groupe est engagé, dans le cours normal de ses activités, dans un certain nombre de litiges et contentieux avec des tiers ou les administrations fiscales de certains pays.

Au 31 décembre 2025, ces provisions s'élevaient à 43 millions d'euros, dont :

- 13 millions d'euros au titre de litiges fiscaux hors impôt sur les résultats (contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- 19 millions d'euros au titre de litiges contractuels, principalement en France (contre 31 millions d'euros en 2024) ; cette baisse tient notamment compte des effets du règlement d'un litige avec un client dans l'activité Flux spécialisés ;
- 11 millions d'euros au titre de litiges avec le personnel et les organismes sociaux (contre 8 millions d'euros en 2024), principalement en France.

### Reconstitution de sites

Les provisions pour réaménagement des sites d'enfouissement représentent les coûts nécessaires pour réaménager les sites à la date de clôture, en tenant compte des taux de remplissage à la date de clôture et des travaux de réaménagement déjà effectués.

Le montant des provisions pour suivi long terme des sites d'enfouissement représente les coûts estimés pour suivre les sites, sur toute la période totale de surveillance, mais en tenant compte du taux de remplissage à la date de clôture pour un site en exploitation (sur la période de surveillance restante à la date de clôture pour un site fermé).

Au 31 décembre 2025, ces provisions concernaient principalement les entités R&V France pour 508 millions d'euros (contre 545 millions d'euros au 31 décembre 2024), R&V UK pour 114 millions d'euros (contre 132 millions d'euros en 2024) et Déchets dangereux pour 108 millions d'euros (contre 117 millions d'euros en 2024).

Les provisions pour reconstitution des sites ont diminué principalement en raison de l'augmentation des taux d'actualisation en France et au Royaume-Uni.

## Restructuration

En 2025, les dotations comprennent principalement une provision pour restructuration de 42 millions d'euros en France.

En octobre 2025, le Groupe a présenté son nouveau plan à moyen terme pour 2026-2030, dont l'ambition implique une accélération de son plan de transformation afin d'améliorer la rentabilité (voir Note 2). Dans ce contexte, le Groupe a annoncé en octobre 2025, le plan de restructuration de ses fonctions support en France et a lancé un processus d'information-consultation auprès du Comité d'entreprise européen et des représentants du personnel sur ce plan, qui vise à développer la compétitivité et à gagner en efficacité, agilité et rigueur en servant les clients et investisseurs et qui comprend des mesures pour un plan de départs volontaires. Les négociations menées au cours du dernier trimestre 2025 ont abouti à la signature, le 12 février 2026, d'un accord de groupe de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). Le montant de la provision comptabilisée dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 a été déterminé sur la base de diverses hypothèses et représente la meilleure estimation des coûts que le Groupe prévoit d'engager dans le cadre du plan de réorganisation actuellement mis en œuvre.

## Réassurance

En 2025, le Groupe a été confronté à plusieurs sinistres importants en France, notamment l'incendie qui s'est déclaré au centre de tri des déchets de Paris (Batignolles) et l'incendie, qui a pris naissance sur l'autoroute publique, qui s'est propagé au site de traitement des déchets de SUEZ à Jas de Rhodes. Les conséquences matérielles et immatérielles de ces sinistres sont couvertes par les polices d'assurance de SUEZ. Une provision a été constituée pour couvrir l'impact estimé pour SUEZ, déterminé à partir des franchises d'assurance et des engagements de la société de réassurance du Groupe.

## Autres risques

Les autres risques comprennent principalement les provisions pour risques environnementaux et divers risques commerciaux, les coûts futurs de démantèlement et les contrats déficitaires.

En 2025, les dotations comprenaient principalement 30 millions d'euros pour les risques de dépollution de certains sites français, non couverts alors que ces sites faisaient l'objet de projets d'extension ou de cession. Elles comprenaient également 27 millions d'euros liés aux conséquences défavorables de litiges probables sur des contrats de construction en Asie et en Afrique.

## Note 14 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Le Groupe accorde à ses salariés divers avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme par le biais de régimes à prestations définies et à cotisations définies.

### Régimes à cotisations définies

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes de retraite publics ou privés et n'a plus d'engagement de paiement une fois les cotisations versées.

Les cotisations sont comptabilisées dans le compte de résultat en charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles, sous la rubrique « charges de personnel ».

### Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime qui ne répond pas à la définition d'un régime à cotisations définies.

Pour un tel régime, l'engagement au titre des prestations définies est déterminé annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les prestations futures dues aux salariés au titre du régime en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures sont estimées sur la base d'hypothèses actuarielles (âge de départ à la retraite, taux de mortalité, taux de rotation du personnel et projections salariales tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays et à chaque entité) ; les prestations futures sont actualisées à leur valeur actuelle à l'aide de taux d'actualisation déterminés par référence au rendement, à la date d'évaluation, d'obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la devise

dans laquelle les prestations seront versées et avec une maturité proche de la durée de l'engagement. Dans les pays où il n'existe pas de profondeur de marché sur ces obligations, le taux du marché des obligations d'État est utilisé.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre d'un régime de retraite à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'engagement au titre du régime, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, toutes deux déterminées à la clôture.

Lorsque la valeur des actifs du régime (plafonnée, le cas échéant) dépasse la valeur actualisée des obligations du régime, l'actif net du régime est présenté dans l'état de la situation financière sous la rubrique « autres actifs non courants ».

Les gains et pertes de réévaluation, qui comprennent les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles, ainsi que l'effet du plafonnement des actifs et le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies), sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils surviennent, directement dans les autres éléments du résultat global, au sein des réserves. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat dans les exercices ultérieurs.

Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les gains et pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat en tant que « charges de personnel ».

Les produits (charges) d'intérêts nets, calculés en appliquant le taux d'actualisation à la dette ou à l'actif net au titre des régimes prestations définies, sont comptabilisés dans le compte de résultat et présentés sous la rubrique « autres produits et charges financiers ».

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies résultant de modifications ou de réductions du régime sont immédiatement comptabilisées dans le compte de résultat en tant que coûts des services passés et présentées sous la rubrique « charges de personnel ».

## 14.1 Description des principaux régimes de retraite et autres avantages à long terme

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et les primes d'ancienneté.

### 14.1.1 Régimes de retraite

#### En France

Les salariés bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou de régimes de retraite complémentaire. Certains salariés bénéficient aussi de régimes de retraite facultatifs dont certains sont des régimes à prestations définies par lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement.

La durée des engagements des régimes en France était de 11 ans en moyenne.

Au 31 décembre 2025, la dette actuarielle relative aux régimes de retraite des cadres supérieurs, régimes dits de « 1991 » et « 1998 », fermés en 2019 en application de la loi Pacte, s'élevait à 2 millions d'euros. Les droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement ont été gelés en date du 4 juillet 2019. La durée des obligations des régimes de retraite des cadres supérieurs était de 3 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 4 % de la dette brute au 31 décembre 2025.

Tous les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ à la retraite effectif du salarié. Ce régime correspond à un régime à prestations définies.

#### Au Royaume-Uni

Suez R&R UK gère plusieurs plans de retraites à prestations définies. Au fur et à mesure de son expansion, Suez R&R UK, a acquis diverses entités dans tout le Royaume-Uni. Ces entités étaient le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition et leur personnel était affilié à des Local Government Pension Schemes (LGPS) que Suez R&R UK a été tenu de maintenir. Au 31 décembre 2025, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de Suez R&R UK s'élevait à 83 millions d'euros. La durée des engagements des régimes de Suez R&R UK était de 12 ans en moyenne. Ces régimes étaient préfinancés à hauteur de 106 % au 31 décembre 2025.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définies est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie

d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

#### 14.1.2 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les régimes de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe accorde à leur personnel des médailles du travail, correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés éligibles, lorsqu'ils remplissent certains critères d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des coûts encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en "autres avantages postérieurs à l'emploi" et en "autres avantages à long terme".

### 14.2 Plans à prestations définies (retraite et autres avantages à long terme)

#### 14.2.1 Composants de la charge de période

La charge constatée au titre des régimes à prestations définies de retraite et autres avantages à long terme se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2025	2024
Coûts des services rendus	(16)	(14)
Produits (charges) d'intérêts nets	(9)	(10)
Gains (pertes) actuariels	-	1
Gains (pertes) sur réduction, cessation et liquidation de régimes	8	7
<b>Total</b>	<b>(17)</b>	<b>(16)</b>
Dont comptabilisés en résultat opérationnel courant (charges de personnel)	(8)	(6)
Dont comptabilisés en autres produits et charges financiers	(9)	(10)

#### 14.2.2 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état du résultat global

Les variations de la provision pour engagement de retraite et autres avantages assimilés et des actifs nets de régime étaient les suivantes :

(en millions d'euros)	Actif	Provision	Total
<b>Solde au 2024</b>	<b>9</b>	<b>(281)</b>	<b>(272)</b>
(Pertes) gains actuariels <sup>(a)</sup>	(1)	16	15
Charge de l'exercice <sup>(b)</sup>	-	(17)	(17)
Prestations payées	4	18	22
Différence de change	(1)	3	2
Effet de périmètre et divers	-	(1)	(1)
<b>Solde au 2025</b>	<b>11</b>	<b>(264)</b>	<b>(252)</b>

(a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.

(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

Le cumul des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi reconnus dans les capitaux propres s'élevait à 30 millions d'euros au 31 décembre 2025. La variation sur la période est présentée ci-dessous, hors écarts de conversion et effet d'impôt présentés de manière séparée dans l'état du résultat global.

(en millions d'euros)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>15</b>	<b>23</b>
Gains (pertes) actuariels reconnus sur la période	15	(8)
<b>Solde de clôture</b>	<b>30</b>	<b>15</b>

### 14.2.3 Évolution des engagements de prestations définies et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des engagements de prestations définies et des actifs de couverture du Groupe, leur évolution au cours de l'exercice, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

(en millions d'euros)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Retraites <sup>(a)</sup>	Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(b)</sup>	Autres avantages à long-terme <sup>(c)</sup>	Total	Retraites <sup>(a)</sup>	Autres avantages postérieurs à l'emploi <sup>(b)</sup>	Autres avantages à long-terme <sup>(c)</sup>	Total
<b>Variation de la dette actuarielle</b>								
<b>Dette actuarielle début de période</b>	<b>(329)</b>	<b>(35)</b>	<b>(8)</b>	<b>(372)</b>	<b>(325)</b>	<b>(35)</b>	<b>(9)</b>	<b>(369)</b>
Coût des services rendus de la période	(15)	(0)	(1)	(16)	(13)	-	(1)	(14)
Intérêts sur la dette actuarielle	(12)	(1)	(0)	(14)	(13)	(1)	-	(15)
Cotisations versées	(0)	-	-	(0)	-	-	-	-
Modifications de régime	(0)	-	(0)	(0)	-	-	-	-
Acquisitions/ cessions de filiales	(1)	-	(0)	(1)	-	-	-	-
Réductions/ cessations de régimes	7	3	0	10	8	-	-	8
(Pertes) gains actuariels financiers	15	2	-	17	6	-	-	5
(Pertes) gains actuariels démographiques	(5)	0	(0)	(5)	(3)	-	1	(2)
Prestations payées	17	2	1	20	17	2	1	20
Autres	7	-	-	7	(5)	-	-	(5)
<b>Dette actuarielle fin de période (A)</b>	<b>(316)</b>	<b>(29)</b>	<b>(9)</b>	<b>(354)</b>	<b>(329)</b>	<b>(35)</b>	<b>(8)</b>	<b>(372)</b>
<b>Variation des actifs de couverture</b>								
<b>Juste valeur des actifs de couverture en début de période</b>	<b>101</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>101</b>	<b>102</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102</b>
Rendement attendu des actifs de couverture	4	-	-	4	4	-	-	4
Cotisations perçues	7	-	-	7	6	-	-	6
Réductions/ cessations de régimes	(2)	-	-	(2)	(1)	-	-	(1)
(Pertes) gains actuariels financiers	2	-	-	2	(10)	-	-	(10)
Prestations payées	(6)	-	-	(6)	(6)	-	-	(6)
Autres	(5)	-	-	(5)	4	-	-	4
<b>Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)</b>	<b>102</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102</b>	<b>101</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>101</b>
<b>Couverture financière (A+B)</b>	<b>(214)</b>	<b>(29)</b>	<b>(9)</b>	<b>(252)</b>	<b>(228)</b>	<b>(35)</b>	<b>(9)</b>	<b>(272)</b>
<b>Engagements nets de retraite</b>	<b>(214)</b>	<b>(29)</b>	<b>(9)</b>	<b>(252)</b>	<b>(228)</b>	<b>(35)</b>	<b>(9)</b>	<b>(272)</b>
<b>Total Passif</b>	<b>(226)</b>	<b>(29)</b>	<b>(9)</b>	<b>(264)</b>	<b>(237)</b>	<b>(35)</b>	<b>(9)</b>	<b>(281)</b>
<b>Total Actif</b>	<b>11</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuités et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

### 14.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement sont :

- de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ;
- dans un cadre de risque maîtrisé, d'atteindre un taux à long terme de rendement équivalent au taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs attendus.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les allocations et profils d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone Euro, ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone Euro et hors zone Euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Dettes actuarielle</b>	<b>Juste valeur des actifs de couverture</b>	<b>Total engagement net</b>
Plans dont les engagements sont supérieurs aux actifs	(48)	21	(27)
Plans dont les actifs sont supérieurs aux engagements	(71)	80	10
Plans non financés	(253)	-	(254)
<b>31 décembre 2024</b>	<b>(372)</b>	<b>101</b>	<b>(272)</b>
Plans dont les engagements sont supérieurs aux actifs	(44)	25	(19)
Plans dont les actifs sont supérieurs aux engagements	(67)	77	10
Plans non financés	(243)	-	(243)
<b>31 décembre 2025</b>	<b>(354)</b>	<b>102</b>	<b>(252)</b>

La répartition des actifs de couverture par principales catégories d'actifs se présente comme suit :

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Actions	7%	7%
Obligations	82%	82%
Immobilier	2%	2%
Autres (y compris titres du marché monétaire)	9%	9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Au 31 décembre 2025, la répartition des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	<b>Europe</b>	<b>Amérique du Nord</b>	<b>Asie Océanie</b>	<b>Autres</b>
Actions	7%	8%	8%	1%
Obligations	84%	75%	75%	10%
Immobilier	2%	15%	15%	2%
Autres (y compris titres du marché monétaire)	7%	2%	2%	87%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### 14.2.5 Hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux moyens pondérés sont présentés comme suit :

	<b>Retraites</b>		<b>Autres avantages postérieurs à l'emploi</b>		<b>Autres avantages à long terme</b>		<b>Total des engagements</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Taux d'actualisation	4,3%	3,6%	4,0%	3,0%	3,2%	2,9%	4,2%	3,5%
<i>dont zone Euro</i>	4,0%	3,3%	4,0%	3,3%	3,2%	3,0%	3,9%	3,3%
<i>dont Royaume-Uni</i>	5,5%	5,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	5,1%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,2%	0,0%	2,6%	2,0%	2,5%	2,3%	2,3%
Taux d'inflation	2,1%	1,4%	2,0%	2,0%	2,0%	1,9%	2,1%	1,5%
<i>dont zone Euro</i>	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	1,9%	2,0%	1,9%
<i>dont Royaume-Uni</i>	2,9%	3,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2,9%	3,1%
Durée résiduelle de service	14 ans	16 ans	11 ans	11 ans	6 ans	7 ans	13 ans	16 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

Au 31 décembre 2025, les taux ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro et livre sterling) à partir des données provenant du rendement soit des obligations d'entreprises de première catégorie, soit des obligations d'État pour les pays sans profondeur de marché sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Une courbe de taux d'actualisation a été sélectionnée pour chaque zone monétaire et appliquée à la dette, ainsi qu'aux composantes de la charge actuelle (coût des services et intérêts nets).

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation du taux d'actualisation de +/- 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 10,7 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de +/- 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 8,8 %.

## 14.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2025, la répartition géographique des principaux engagements ainsi que les hypothèses actuarielles correspondantes (inflation comprise) sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Zone Euro		Royaume-Uni		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
Engagements nets	(201)	(37)	5	-	(19)	0
Taux d'actualisation	4,0%	3,6%	5,5%	-	3,2%	1,8%
Taux d'augmentation des salaires	2,5%	2,0%	4,0%	-	4,1%	1,4%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%	2,9%	-	1,0%	0,3%
Durée résiduelle de service	16 ans	8 ans	12 ans	-	13 ans	6 ans

« Reste du monde » concerne principalement l'Asie.

## 14.2.7 Versements attendus en 2026

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2026 des contributions aux fonds, ainsi que des prestations directes aux bénéficiaires pour un total d'environ 25 millions d'euros au titre de ses régimes à prestations définies.

## 14.3 Plans à cotisations définies

En 2025, le Groupe a comptabilisé une charge de 3 millions d'euros (3 millions d'euros en 2024) au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées en "charges du personnel" dans le compte de résultat.

## Note 15 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde à ses employés des rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions et évalue la juste valeur des services par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

La juste valeur est déterminée à la date d'attribution et comptabilisée en charges de personnel sur la période pendant laquelle l'avantage est acquis et les services sont rendus.

Lorsqu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions est réglée en instruments de capitaux propres, mais que la liquidité des instruments de capitaux propres est garantie par le Groupe, la transaction est comptabilisée comme une transaction réglée en trésorerie : La charge au titre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions est comptabilisée en contrepartie d'un passif envers le personnel qui est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement. Les variations de juste valeur du passif sont comptabilisées en résultat comme charges de personnel.

Les montants, y compris les charges sociales, comptabilisés au titre des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sont présentés comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2025		31 décembre 2024	
	(Charge) produit	(Dette) Actif	(Charge) produit	(Dette) Actif
Plans d'attribution d'actions gratuites et de performance	4	(25)	(18)	(33)
Plans d'actionnariat salarial	(43)	(337)	(14)	(182)
Dépôt de garantie	-	182	-	77
<b>Total paiements fondés sur des actions</b>	<b>(40)</b>	<b>(180)</b>	<b>(32)</b>	<b>(138)</b>

## Valeur de l'action Suez

La juste valeur des actions Suez est déterminée sur la base d'un rapport établi par un expert indépendant.

L'évaluation est réalisée une fois par an au cours du premier semestre ; elle peut également être effectuée à tout moment en cas d'événement ou de série d'événements susceptibles d'entraîner une variation significative de la valeur de l'action Suez.

En juin 2025, la juste valeur de l'action Suez a été déterminée à 1,24 euro par action (contre 1,16 euro précédemment).

## 15.1 Plans d'attribution d'actions gratuite et de performance

Au 31 décembre 2025, la charge et la dette au titre des plans d'attribution d'actions gratuites et d'actions de performance s'élevaient respectivement à 4 millions d'euros (5 millions d'euros hors charges sociales) et 25 millions d'euros, sur la base d'une juste valeur par action de 1,24 euro, comme détaillé dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros et nombre d'actions)</i>	Plans 2022	Plans 2023	Plans 2024	Plans 2025	TOTAL
<b>31 décembre 2025</b>					
Nombre d'actions attribuées à la clôture	-	2 328 272	20 241 921	431 045	23 001 238
<b>(Charge) produit reconnu sur la période</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>(11)</b>	<b>(0)</b>	<b>4</b>
<b>Dette à la date de clôture</b>	<b>(7)</b>	<b>(3)</b>	<b>(16)</b>	<b>(0)</b>	<b>(25)</b>
<b>31 décembre 2024</b>					
Nombre d'actions attribuées à la clôture	13 216 417	20 437 102	21 683 589	-	53 662 206
<b>(Charge) produit reconnu sur la période</b>	<b>(4)</b>	<b>(9)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>(18)</b>
<b>Dette à la date de clôture</b>	<b>(14)</b>	<b>(13)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>(33)</b>

Les plans 2022 ont été livrés en juillet 2025. Une reprise a été reconnue au titre de ces plans en raison d'un niveau élevé d'annulation et d'une faible atteinte des conditions de performance. Sur cette base, l'estimation du niveau d'atteinte des conditions de performance des plans 2023 a été revue et a également impliqué une reprise.

Au 31 décembre 2025, la dette comprend 5 626 509 actions détenues par les salariés (1 676 902 actions au 31 décembre 2024).

### Plans attribués en 2025

Dans le cadre du plan d'actionnariat salarial mis en place en 2025, le Conseil d'administration a attribué le 21 août 2025, en alternative à la décote et l'abondement en numéraire, des actions gratuites à ses salariés du Royaume-Uni qui ont souscrit à la formule Classique du plan Go Suez 2025. Ce plan n'était assorti d'aucune condition de présence ni de performance. Au total, 495 958 actions gratuites ont été attribuées, avec une date de livraison fixée à la première date de rachat suivant le 23 septembre 2030. Les impacts sont présentés avec Go Suez 2025 (voir Note 15.2).

Un plan d'actions gratuites a également été mis en place fin 2025, pour un total de 431 045 actions. Ce plan s'acquière sur une période d'un an et n'est assorti d'aucune condition de performance.

### Plans attribués avant 2025

Au cours des exercices précédents, le Groupe a attribué des actions gratuites et des actions de performance à ses principaux dirigeants et cadres.

Les plans d'actions de performance étaient régis par les règles suivantes :

- acquisition des droits soumise à des conditions de présence et d'atteinte de critères de performance financière interne, notamment EBITDA du Groupe et flux de trésorerie disponible (FCF) du Groupe et de critères de performance non financière interne de Responsabilité Sociale de l'Entreprise ;
- période d'acquisition de 3 ans ;
- période d'indisponibilité jusqu'à 2 ans.

Les plans d'actions gratuites sont soumis à une condition de présence (jusqu'à deux ans) et une période d'indisponibilité jusqu'à deux ans, sans aucune condition de performance.

## 15.2 Plans d'actionnariat salarial

Au 31 décembre 2025, la charge et la dette au titre des plans d'actionnariat salarial s'élevaient respectivement à 43 millions d'euros et 337 millions d'euros, sur la base d'une juste valeur de 1,24 euro par action, 0,3028 euro par bon de souscription d'actions et action de préférence émis en 2022 et 0,3204 euro par bon de souscription émis en 2025, comme détaillé dans le tableau suivant.

La dette résultant de la formule Multiple des deux plans Go Suez a été garantie par un établissement financier externe à qui le Groupe a fourni une garantie en numéraire. Le dépôt de garantie a été comptabilisé en actifs financiers non courants pour un montant total de 182 millions d'euros au 31 décembre 2025 (77 millions d'euros au 31 décembre 2024) voir Note 6.2.2.3.

<i>(en millions d'euros et nombre d'instruments financiers)</i>	Actions ordinaires	Actions de préférence	Bons de souscription d'actions 2022	Actions gratuites (Royaume-Uni) 2025	Bons de souscription d'actions 2025	Total	Dépôt de garantie	Net
<b>31 décembre 2025</b>								
Nombre d'instruments financiers à la date de clôture	233 708 181	43 447 141	52 070 052	495 958	53 045 717			
Prix d'exercice par instrument (en €)	-	-	1,00	1,24	1,24			
Juste valeur par instrument à la date de clôture (en €)	1,24	0,3028	0,3028	1,24	0,3204			
<b>(Charges) produits reconnus sur la période</b>						(43)		(43)
<b>Actif (dette) à la date de clôture</b>	<b>(290)</b>	<b>(13)</b>	<b>(16)</b>	<b>(1)</b>	<b>(17)</b>	<b>(337)</b>	<b>182</b>	<b>(155)</b>
<b>31 décembre 2024</b>								
Nombre d'instruments financiers à la date de clôture	131 879 818	46 600 928	55 762 245					
Prix d'exercice par instrument (en €)	-	-	1,00					
Juste valeur par instrument à la date de clôture (en €)	1,16	0,2833	0,2833					
<b>(Charges) produits reconnus sur la période</b>						(14)		(14)
<b>Actif (dette) à la date de clôture</b>	<b>(153)</b>	<b>(13)</b>	<b>(16)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(182)</b>	<b>77</b>	<b>(105)</b>

### Plan attribué en 2025

Le 10 juin 2025, le Conseil d'administration de Suez S.A. a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actionnariat salarial, déployé dans 10 pays, afin de permettre aux salariés du Groupe de souscrire à des actions Suez avec un prix de référence de 1,24 euro par action.

Les formules de souscription de plan « Go Suez 2025 » présentaient les caractéristiques suivantes :

- Formule Classique :
  - 20 % de décote sur le prix de référence de souscription ;
  - abondement de l'employeur en numéraire jusqu'à 375 euros ;
  - capital non garanti ;
- Formule Multiple :
  - garantie de la contribution personnelle en cas de baisse du prix de l'action ;
  - système à effet de levier sous la forme de 0,6 bon de souscription d'actions gratuit, attribué à chaque action ordinaire souscrite, complétant la contribution personnelle en cas de hausse du prix de l'action, pour un montant égal à 6 fois cette hausse potentielle.

Au Royaume-Uni, des actions gratuites ont été attribuées en alternative à la décote sur le prix de référence de souscription et l'abondement en numéraire, aux souscripteurs de la formule Classique.

Les investissements des salariés ont été réalisés par l'intermédiaire du fonds de placement FCPE Go Suez. Les actions émises sont soumises à une période de blocage de cinq ans jusqu'au 23 septembre 2030.

Le Groupe a organisé la liquidité des actions au travers de quatre fenêtres de liquidité trimestrielles par an, avec un rachat les 15 mars, juin, septembre et décembre. En conséquence, le plan a été comptabilisé comme réglé en trésorerie.

Le 23 septembre 2025, à l'issue de la période de souscription, le Groupe a émis 111 656 764 nouvelles actions ordinaires et 53 225 374 bons de souscription d'actions et a donc comptabilisé :

- une contribution nette en numéraire pour 126 millions d'euros (augmentation de capital de 130 millions d'euros nette de 4 millions d'euros d'abondement en numéraire) ;
- une charge de 30 millions d'euros pour la décote en numéraire, l'abondement en numéraire, les actions gratuites au Royaume-Uni et les bons de souscription d'actions accordés aux salariés ;
- une dette de 156 millions d'euros sur la base de la juste valeur à la date de clôture (1,24 euro par action ordinaire et 0,3204 euro par bon de souscription d'actions) ;
- un actif financier non courant de 110 millions d'euros pour le dépôt en numéraire versé à l'institution financière externe qui a garanti le mécanisme de la formule Multiple.

### Plan attribué en 2022

En 2022, le Groupe a mis en place un plan d'actionnariat salarial afin de permettre à ses salariés de souscrire à des actions Suez avec un prix de référence de souscription de 1,00 euro par action.

Les formules de souscription du plan « Go Suez 2022 » présentaient les caractéristiques suivantes :

- Formule Classique :
  - 20 % de décote sur le prix de référence de souscription ;
  - abondement de l'employeur en numéraire jusqu'à 375 euros ;
  - capital non garanti ;
- Formule Multiple :
  - garantie de la contribution personnelle en cas de baisse du prix de l'action ;
  - système à effet de levier sous la forme de 0,72 bon de souscription d'actions gratuit attribué à chaque action ordinaire souscrite, complétant la contribution personnelle en cas de hausse du prix de l'action, pour un montant égal à 7,2 fois cette hausse potentielle ;
- Formule Réinvest :
  - capital non garanti ;
  - système à effet de levier sous la forme de 1,2 actions de préférence gratuites attribuées à chaque action ordinaire souscrite, complétant la contribution personnelle en cas de hausse du prix de l'action, pour un montant égal à 2,2 fois cette hausse potentielle.

Les actions émises sont soumises à une période de blocage de cinq ans jusqu'au 29 décembre 2027 (2 décembre 2027 pour les actions souscrites dans le cadre de la formule Réinvest).

## Note 16 Transactions avec des parties liées

---

Les transactions significatives entre le Groupe et ses parties liées sont présentées conformément à IAS 24 révisée. Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

### 16.1 Transactions avec Suez Holding

Au 31 décembre 2025, les positions entre le Groupe et Suez Holding comprennent une créance en compte courant de 312 millions d'euros et une créance en compte courant pour le groupe d'intégration fiscale en France pour 8 millions d'euros. Les intérêts versés s'élèvent à 8 millions d'euros en 2025, contre 8 millions d'euros en 2024.

Aucune autre transaction significative n'a été enregistrée sur l'exercice 2025.

## 16.2 Transactions avec les participations mises en équivalence

Les montants des transactions réalisées avec les coentreprises et les entreprises associées en 2025 sont présentés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2025		31 décembre 2025	
Transactions avec les entreprises associées		Transactions avec les coentreprises			
<b>Produits (charges)</b>		<b>17</b>	<b>Produits (charges)</b>		<b>7</b>
SENEAU	5	5	France PLASTIQUE RECYCLAGE		8
Maroc R&R Rabat SA	3	3	Autres (individuellement < 2m€)		(1)
GREEN METAL FRANCE SAS	3				
Autres (individuellement < 2m€)	6				
<b>Créances clients et autres créances</b>		<b>87</b>	<b>Créances clients et autres créances</b>		<b>6</b>
Aquasure Holdings	28	28	STV TRI		3
SENEAU	18	18	Autres (individuellement < 2m€)		3
BIOSYNERGY	11				
Ultimate Recycling Company	7				
GESPI SRL	5				
ROANNE BIOENERGIE	4				
National Carrier Project Company	4				
Wuhan Sino French Water Company Limited	3				
Autres (individuellement < 2m€)	7				
<b>Dettes fournisseurs et autres dettes</b>		<b>19</b>	<b>Dettes fournisseurs et autres dettes</b>		<b>2</b>
Eau du Bas Languedoc	14	14	Autres (individuellement < 2m€)		2
National Carrier Project Company	5				
Autres (individuellement < 2m€)	1				

## 16.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif de Suez S.A (uniquement le Comité exécutif en 2025).

<i>(en millions d'euros)</i>	2025	2024
Avantages à court terme	(6)	(8)
Avantages postérieurs à l'emploi (coût des services rendus)	0	(1)
Indemnités de fin de contrat	(2)	(6)
Paiements fondés sur des actions (hors charges sociales)	(2)	(2)
<b>Avantages accordés aux principaux dirigeants</b>	<b>(10)</b>	<b>(16)</b>

Au 31 décembre 2025, les principaux dirigeants détiennent 4 028 115 actions de performance dont les conditions d'acquisition sont présentées en Note 15.1. En outre, 431 045 autres actions gratuites ont été attribuées en 2025, sans condition de performance et avec une période d'acquisition d'un an.

Il n'existe aucune transaction de type prestations de services entre les principaux dirigeants et les entités du Groupe.

## Note 17 Evènements postérieurs à la clôture

### Conflit militaire au Moyen-Orient

Le Groupe n'exerce aucune activité directe en Iran et n'est donc pas directement exposé au conflit militaire qui a débuté le 28 février 2026. Cependant le Groupe Suez porte une attention particulière :

- au développement de ce conflit, notamment en ce qui concerne les activités de son segment opérationnel International au Moyen-Orient, représentant moins de 1% du chiffre d'affaires du Groupe ;
- à l'évolution possible du contexte macroéconomique (augmentation des prix du pétrole et du gaz ou des autres matières premières, inflation, taux d'intérêt,...).

### Cession partielle de titres Acea SpA

Le 20 mars 2026, SUEZ a finalisé la cession de 8,5 millions d'actions ordinaires d'Acea SpA, représentant environ 4 % de son capital social. Cette opération, réalisée dans le cadre d'une procédure accélérée réservée aux investisseurs institutionnels, a permis de générer un produit brut d'environ 196 millions d'euros. Chaque action a été cédée à un prix de 23 euros.

Les actions d'Acea sont cotées sur Euronext Milan. SUEZ conserve environ 19,3 % du capital social de la société après cette opération. Par ailleurs, le groupe s'est engagé à ne pas céder ses participations restantes pendant 90 jours.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu après la date de clôture.

## Note 18 Principales entités incluses dans le périmètre de consolidation

Les principales entités incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 sont présentées ci-après.

SUEZ		% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation <sup>(a)</sup>	
Nom	Adresse du siège social	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Holdings</b>							
SUEZ S.A.	Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ International	Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
<b>France</b>							
SUEZ Eau France (et ses filiales)	Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ R&V France (et ses filiales)	Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
IWS France (et ses filiales)	Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France	100	100	100	100	IG	IG
Safège	15, rue du Port, 92022 Nanterre - France	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ Digital Solutions	34-36 rue Antoine Primat, CS 50256, 69616 Villeurbanne Cedex - France	100	100	100	100	IG	IG

#### Royaume-Uni

SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES - Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	IG
---	--	-----	-----	-----	-----	----	----

#### Europe (hors Royaume-Uni)

ACEA Spa	P.le Ostiense, 2 - 00154 Rome - Italie	23	23	23	23	MEE	MEE
Gruppo Ecosistem Srl	Zona Industriale San Pietro Lametino snc 88046 Lamezia Terme - Italie	85	-	100	-	IG	-
Nuove Acque	Loc. Poggio Cuculo Fraz. Patrignone 52100 Arezzo - Italie	28	28	46	46	IG	IG
Ostravske vodarny a kanalizace, a.s.	Nadrazni 3114/28 - 729 71 Ostrava Moravska Ostrava - République Tchèque	50	50	50	50	IG	IG

#### Asie

Sociedade de Abastecimento de Aguas de Macau	718 avenida do Conselheiro borja, Macao - Chine	85	85	85	85	IG	IG
Chongqing Derun Environment Company Limited	No. 20-1, Block 3, 101 Cypress Road Springfield Road Chongqing - Chine	25	25	25	25	MEE	MEE
SUEZ Environmental Technology (Beijing) Company Ltd	Room No. 118, Building 23, No.31 North Third Ring Road, Haidian District, Beijing - Chine	100	100	100	100	IG	IG
Shanghai Chemical Industrial Park Company Limited	No. 168, Mu Hua Road, Shanghai Chemical Industry Park, 201507 Shanghai - Chine	50	50	50	50	IG	IG

#### Reste du monde

SUEZ Australia Holding Property Limited	Level 6, 5 Rider Boulevard, Rhodes, NSW 2138 - Australie	100	100	100	100	IG	IG
Prospect Water Partnership	Level 6, 5 Rider Boulevard, Rhodes, NSW 2138 - Australie	51	51	51	51	IG	IG
Watersure	Level 6, 5 Rider Boulevard, Rhodes, NSW 2138 - Australie	60	60	60	60	IG	AC
SUEZ India Private Limited	Unitech Business Park, Tower A, 2nd Floor, South City 1, 122001 Gurgaon - Inde	100	100	100	100	IG	IG
Gandharbpur Water Treatment SNC	Altiplano, 4 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France	99	99	99	99	IG	IG
Enviroserv Holdings Pty Ltd (et ses filiales)	Central Office Park N°4, 257 Jean Avenue Centurion - 0157 Gauteng - Afrique du Sud	51	51	51	51	IG	IG
SUEZ Services Maroc	20 Boulevard Rachidi - Casablanca Maroc	100	100	100	100	IG	IG
SUEZ Kenitra Zones Franches Maroc	Lot N°1.1.27, Atlantic Freee Zone Extension, Kenitra - Maroc	100	100	100	100	IG	IG

(a) IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence, AC : Activité conjointe.

## Note 19 Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	2025							
	Ernst & Young Audit		Réseau		Forvis Mazars		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés</b>								
SUEZ S.A.	538	48%			435	13%		
Filiales intégrées et activités conjointes			3 382	90%	2 348	68%	1 488	90%
<b>Certification des informations de durabilité</b>								
SUEZ S.A.	416	37%			224	7%		
<b>Autres services</b>								
SUEZ S.A.	159	14%			161	5%		
Filiales intégrées et activités conjointes			364	10%	262	8%	172	10%
<b>Total</b>	<b>1 113</b>	<b>100%</b>	<b>3 745</b>	<b>100%</b>	<b>3 431</b>	<b>100%</b>	<b>1 660</b>	<b>100%</b>

(en milliers d'euros)	2024							
	Ernst & Young Audit		Réseau		Forvis Mazars		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Certification et examen limité des comptes individuels et consolidés</b>								
SUEZ S.A.	648	55%			430	12%		
Filiales intégrées et activités conjointes			3 507	85%	2 281	66%	1 505	90%
<b>Autres services</b>								
SUEZ S.A.	533	45%			435	13%		
Filiales intégrées et activités conjointes			639	15%	304	9%	166	10%
<b>Total</b>	<b>1 181</b>	<b>100%</b>	<b>4 146</b>	<b>100%</b>	<b>3 450</b>	<b>100%</b>	<b>1 671</b>	<b>100%</b>

Les services autres que la certification des comptes fournis, au cours de l'exercice 2024, à la société et aux entités qu'elle contrôle, comprennent notamment les travaux de certification des informations de durabilité qui ont représenté 378 000 euros pour Ernst & Young et 262 000 euros pour Forvis Mazars.